

Alchimie

Dynamic Digital Distribution



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2022	5
ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE	6
APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	23
FILIALES ET PARTICIPATIONS	23
INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT	24
INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	27
INFORMATIONS DIVERSES	28
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	29
NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION	39
ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	39
ANNEXE 2 : TABLEAU DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	39
ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS	39
INFORMATIONS FINANCIERES	42
COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	43
NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES FAITS MARQUANTS	47
1.1 Information relative à la Société et à son activité	47
1.2 Faits marquants de l'exercice	47
NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES	49
2.1 Base de préparation des comptes	49
2.2 Utilisation de jugements et d'estimations.....	50
NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	51
NOTE 4 INFORMATION SECTORIELLE	53
NOTE 5 DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE	55
5.1 Écarts d'acquisition et tests de dépréciation	55
5.2 Immobilisations incorporelles.....	58
5.3 Immobilisations corporelles	59
5.4 Actifs au titre de droits d'utilisation et dettes de locations	60
5.5 Autres actifs financiers	62
5.6 Créances clients	63
5.7 Autres actifs courants	64
5.8 Créances fiscales et sociales	64
5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie	65
5.10 Capitaux propres	65
5.11 Dividendes versés	66
5.12 Provisions.....	66
5.13 Dettes financières courantes et non courantes	66
5.14 Avantages du personnel	68
5.15 Dettes fournisseurs	69
5.16 Autres dettes fiscales et sociales et passifs courants	70
5.17 Juste valeur des instruments financiers	70
NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	71
6.1 Chiffre d'affaires	71
6.2 Détails des charges et produits par fonction	72

6.2.1	Coûts des ventes	72
6.2.2	Technologies et Développement.....	73
6.2.3	Frais de marketing et des ventes	73
6.2.4	Frais généraux et administratifs	73
6.3	Effectifs et masse salariale.....	73
6.4	Résultat financier.....	74
6.5	Impôts sur les bénéfices.....	74
6.6	Résultat par action.....	76
NOTE 7	ACTIVITES NON POURSUIVIES	78
7.2	Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession.....	80
NOTE 8	ENGAGEMENTS HORS BILAN	81
NOTE 9	AUTRES INFORMATIONS	82
9.1	Gestion et évaluation des risques financiers	82
9.2	Risque de taux	82
9.3	Risque de crédit et de contrepartie.....	82
9.4	Risque de change	82
9.5	Risque de liquidité.....	82
9.7	Parties liées	83
9.7.1.	Transactions avec les parties liées.....	84
9.7.3.	Honoraires des Commissaires aux comptes.....	85
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021		86
COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021		89
BILAN		90
COMPTE DE RESULTAT		91
NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS		92
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....		103
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AU COMPTE SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021.....		106

Attestation de la personne responsable du rapport financier annuel

« J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion figurant aux pages 6 à 13 présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des filiales comprises dans la consolidation et qu’il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

A Aubervilliers, le 29 avril 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'G' and 'E', with a horizontal line underneath.

Pauline Grimaldi d'Esdra
Directrice Générale

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 8 JUIN 2022

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale afin de vous rendre compte de l'activité de notre société Alchimie (la *Société*) et de notre groupe (le *Groupe*) durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes individuels et consolidés dudit exercice.

Lors de l'Assemblée, les rapports établis par le Commissaire aux comptes vous seront également présentés.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion ainsi que les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social (et sur le site internet <https://www.alchimie-finance.com/>) dans les conditions et délais prévus par la Loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise a été intégré dans le présent rapport de gestion dans une section spécifique.

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE

1. Faits marquants de l'exercice 2021

Il est rappelé qu'Alchimie est une plateforme vidéo OTT qui permet aux médias, aux marques et aux talents de lancer leur propre service de vidéo à la demande aux bénéficiaires de leurs audiences et de leurs clients. La société a édité ou co-édité plus de 130 services en France et à l'étranger avec des groupes médias (Prisma, Aerion, Royalement Vôtre Éditions), des talents connus sur les réseaux sociaux (Até Chuet, Astronogeeek, Mister Geopolitix) Alchimie dispose d'un catalogue de plus de 55 000 titres de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises, All3Media, Phare Ouest ou RTVE) et d'un réseau de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon, Orange, Movistar, Samsung, Huawei, Roku, etc.).

1.1 Acquisition d'actifs de la société TV4 Entertainment

La société a pénétré le marché américain au 1er trimestre de l'année avec le rachat d'actifs de la société TV4 Entertainment, lui permettant de poursuivre l'internationalisation du catalogue de contenus. Les actifs correspondent à l'acquisition de près de 10 chaînes SVOD thématiques rassemblant une base de 14 000 abonnés autour de contenus de passions dont notamment le service Inside Outside (Maison et Jardin) présent sur Amazon Channels aux US. Les actifs d'édition de TV4Entertainment bénéficient d'accords de coédition avec All3Media et Flame, les principaux groupes médias mondiaux, qui ont déjà produit des chaînes thématiques OTT dotées d'audiences d'envergure et en pleine croissance sur le segment du « Factual entertainment » (sujets de société traités sur le ton du divertissement). Ces actifs comprennent des contenus de catégories variées, ainsi que des partenariats de distribution de premier plan avec Amazon Channels et Roku.

1.2 Remboursement anticipé de la dette senior

La Société a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 5 500 milliers d'euros le 30 juin 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1 833 milliers d'euros, avec deux dernières échéances au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022. Un gage espèce avait été mis en place le jour de l'introduction en bourse à la demande des prêteurs du pool bancaire. En date du 20 janvier 2021, la Société a remboursé de manière anticipée l'intégralité du capital restant dû avec le double objectif de réduire le coût de la charge financière et de récupérer pleinement sa capacité de manœuvre dans le cas d'opération sur capital.

1.3 Management de transition à la suite de l'accident du Président Directeur Général

Le 10 mai 2021, la Société annonçait la nomination de Jean-Michel Neyret en qualité de Directeur Général Délégué et de Gabriel Fossorier en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration. Ces nominations se sont imposées à la suite d'un accident de santé de Nicolas d'Hueppe qui s'est éloigné des affaires de la Société jusqu'à son retour à temps plein au du mois de septembre. Pendant cette période d'incertitude quant au retour de son PDG fondateur, la direction de l'entreprise a assuré une continuité des opérations matérialisée par la signature de partenariats de co-édition et de distribution de premier ordre. Elle a aussi soutenu la consolidation de l'activité avec le lancement de 40 chaînes au 1er semestre. Une nouvelle version d'Alchimie Studio a été lancée, offrant aux utilisateurs, talents, media une totale autonomie leurs travaux d'édition et d'animation de chaînes.

1.4 Recentrage de la stratégie et consolidation de la gouvernance

L'offre d'Alchimie s'impose progressivement comme un complément aux offres généralistes pour celles et ceux qui souhaitent se divertir avec des programmes thématiques affinitaires, originaux et premium. Dans ce contexte, le modèle vertueux de notre plateforme fondé sur le partage de revenus entre les ayants droit, les

médias et les talents ainsi que les distributeurs, continue de révéler tout son potentiel.

La trajectoire de croissance du recrutement des abonnés par chaîne s'est toutefois révélée inférieure aux objectifs initiaux. Il a donc été décidé de recentrer les orientations stratégiques pour focaliser les ressources sur le développement de thématiques fortes pour faire émerger des chaînes leaders avec des partenaires engagés sur des bassins linguistiques à fort potentiel.

En complément, le 8 décembre, le Conseil d'Administration de la Société a souhaité renforcer la gouvernance d'Alchimie en séparant les fonctions de Président et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration a ainsi décidé d'approuver à l'unanimité la nomination de Pauline Grimaldi d'Esdra en qualité de Directrice générale. Issue de l'industrie des médias, son profil marketing et commercial expérimenté renforce le déploiement de la plateforme en France et en Europe continentale. Nicolas d'Hueppe demeure Président du Conseil d'Administration non exécutif.

1.5 Report du remboursement de l'annuité de remboursement du compte courant d'associé

Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire. Le remboursement initialement prévu au mois de novembre 2021 a été reporté avec l'accord de HLD en raison de l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale qui a entrepris une revue exhaustive des activités du Groupe à son arrivée, pour évaluer la capacité financière de l'entreprise à rembourser notamment le compte courant comme prévu dans la convention.

1.6 Impact de la crise sanitaire de la Covid-19

Depuis 2020, le Groupe a adapté son organisation par la mise en place d'un accord de télétravail partiel à hauteur de 2 jours par semaine. Lorsque le gouvernement recommandait le télétravail, le Groupe s'est organisé pour que chaque collaborateur puisse travailler à distance.

La pandémie a été un révélateur et un accélérateur de la transformation des usages des consommateurs qui étaient déjà engagés. Les services de vidéo à la demande ont bénéficié pleinement du premier confinement de 2020 qui a créé une situation unique de consommation de divertissement. L'impact est néanmoins beaucoup moins marqué à partir de 2021.

Deux ans plus tard, même si la crise sanitaire de la Covid-19 est plutôt favorable pour la vidéo en général, il est à noter qu'elle génère une usure qui éprouve la gestion des projets en interne et en externe et ralentit des prises de décisions ou des opportunités commerciales notamment avec les très grandes organisations qui continuent à privilégier les échanges à distance.

2. Activité, résultats et situation financière du Groupe et de la Société

En application des dispositions législatives (article L.233-18 du Code de commerce) et réglementaires (article R.233-3 du Code de commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du Groupe sont sous le contrôle exclusif de la Société.

Le tableau des filiales et participations est présenté en annexe des comptes annuels.

2.1 Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le chiffre d'affaires 2021 a atteint **32,2** millions d'euros en augmentation de **11%** par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui s'élevait à 28,9 millions d'euros. La vidéo progresse de **17%**

par rapport à 2020 pour atteindre un chiffre d'affaires de **29,5** millions d'euros. Le chiffre d'affaires est issu des 372 000 abonnés payants souscrivant aux 130 chaînes co-éditées soit individuellement soit sous forme de bouquet dans l'application TVPlayer.

Malgré la croissance des revenus, les récents partenariats de distribution établis se sont avérés moins porteurs qu'anticipés. De ce fait, le nombre d'abonnés au cours de l'exercice écoulé affiche une progression limitée, moins importante qu'attendue. Les investissements marketing ont été mis progressivement sous contrainte à partir du mois de septembre pour privilégier la rentabilité expliquant la baisse de la base d'abonnés entre le 30 juin et le 31 décembre.

La période a également été marquée par la signature d'importants partenariats avec des groupes médias (Point de Vue, la chaîne SVOD de référence dédiée aux familles royales et people d'exception), des producteurs de contenus (Phare Ouest, All3Media) et des acteurs de la creative economy. Concernant la distribution, la société a signé un partenariat privilégié avec Altice portant sur la mise à disposition des contenus premium à travers la nouvelle plateforme RMC BFM Play, et a renforcé son partenariat stratégique avec Samsung TV Plus qui offrira désormais les contenus de la plateforme en Europe. Un accord de distribution a été également signé avec Rakuten dans un modèle de monétisation des contenus par la publicité (AVOD).

L'activité Legacy conservée (monétisation d'audience en Allemagne) affiche une baisse anticipée de 29% de son chiffre d'affaires qui s'établit à 2,7 millions d'euros dans une décroissance naturelle liée à la maturité des services. On note néanmoins un impact négatif de la Covid19 sur le service de vente de tickets de matchs de football de grands clubs du championnat allemand qui n'a pas été relancé en 2021.

Par secteur opérationnel (12 mois) <i>En milliers d'euros</i>	2021			2020		
	VIDEO	LEGACY	TOTAL	VIDEO	LEGACY	TOTAL
Chiffre d'affaires	29 525	2 699	32 223	25 168	3 785	28 952
<i>Coût des ventes</i>	-15 166	- 473	-15 639	-13 035	- 759	-13 794
Marge brute	14 359	2 226	16 584	12 133	3 026	15 158
<i>% Marge Brute / Chiffre d'affaires</i>	49%	82%	51%	48%	80%	52%
Frais technologiques et développement	-4 529	- 140	-4 669	-3 550	- 174	-3 724
Frais de marketing et vente	-14 969	- 114	-15 083	-14 025	- 135	-14 161
Frais généraux et administratifs	-5 247	- 159	-5 405	-5 583	- 317	-5 900
Résultat opérationnel	-10 386	1 813	-8 574	-11 025	2 399	-8 626

**Résultat opérationnel des activités
cédées**

2 034

La marge brute de l'activité Vidéo s'établit à 51% comparée à 52% en 2020. La marge brute de la vidéo est en ligne avec l'objectif de 50%. L'amélioration du taux de marge brute pour le segment vidéo s'explique par la rationalisation de la programmation de l'offre TVPlayer en Angleterre avec la résiliation progressive des chaînes linéaires imposant des minimums garantis coûteux et plus en phase avec l'offre SVOD proposée.

Les charges d'exploitation progressent de 5.8% par l'augmentation des frais technologiques et développement, marketing et vente et par la baisse des frais généraux et administratifs, dans une dynamique de croissance des revenus de +11%.

Les frais techniques et de développement progressent de 25% en raison du renforcement temporaire des équipes pour développer les nouvelles fonctionnalités de la plateforme Alchimie Studio (version 2), au cœur de la stratégie visant à rendre autonomes les ayants droit et les media-talents dans le lancement et l'animation des chaînes. Les développements étant immobilisés depuis 2018, l'amortissement progresse à la suite des développements et

fonctionnalités enrichies.

Les frais de marketing et de vente constitués de dépenses publicitaires, partage de revenu avec les Talents et de frais de personnel progressent de 7% principalement dans le dimensionnement des équipes marketing et de vente, en France et à l'International pour renforcer et accroître le réseau de distribution.

Les frais généraux et administratifs diminuent de 8,4% en raison de la non-réurrence des coûts liés à la restructuration juridique et de l'IPO encourus en 2020.

La perte opérationnelle de l'activité vidéo s'élève à 10.4 millions d'euros comparée à 11 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

L'activité Legacy clôture l'année avec un profit d'exploitation de 1,8 millions d'euros comparé à 2,4 millions d'euros compte tenu de la décroissance naturelle de l'activité.

Pour rappel, le résultat opérationnel des activités cédées, rétroactivement au 30 juin 2020 avait généré 2,034 millions d'euros de résultat opérationnel sur l'exercice 2020.

2.2 Résultat consolidé du Groupe

<i>En milliers d'euros (12 mois)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	32 223	28 952
Résultat opérationnel	-8 574	-8 626
Résultat financier	-168	-564
Résultat exceptionnel	0	0
Produits (Charges) d'impôts	-297	504
Résultat net des activités cédées	0	105
Résultat net	-9 038	-8 582

La perte financière s'élève à 168 milliers d'euros. Le résultat financier se décompose principalement en intérêts du compte courant d'associé de HLD Europe pour 399 milliers d'euros, 80 milliers d'euros au titre du service de la dette des contrats de locations, un écart de change positif de 351 milliers d'euros.

La charge d'impôts s'établit à 297 milliers d'euros comparés à un crédit d'impôts de 504 milliers d'euros.

La société n'a pas constaté d'impôt différé actif et a repris les impôts différés actifs comptabilisés sur les exercices 2018-2020 pour un montant de 213 milliers d'euros et constaté une charge d'impôt (CVAE) pour un montant de 66 milliers d'euros, générant un total de charge de 297 milliers d'euros.

Au titre de l'exercice 2020, une charge d'impôt théorique est prise en compte dans le résultat net des activités cédées pour un montant de 570 milliers d'euros et annulée dans les Produits (Charges) d'impôts consolidés.

2.3 Situation financière du Groupe

Les capitaux propres consolidés sont négatifs à hauteur de 835 milliers d'euros au 31 décembre 2021, en diminution de 9 143 milliers d'euros sur l'année, qui s'explique principalement par la perte de l'exercice 2021 de

9.04 millions d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020	<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Actif non courant	9 205	10 168	Capitaux propres	(835)	8 308
<i>dont Goodwill</i>	2 016	1 502	<i>dont Capital</i>	4 403	4 403
<i>dont Immobilisation incorporelles et corporelles</i>	3 358	2 626	<i>dont Primes, Réserves et Autres éléments du Résultat</i>	3 800	12 487
<i>dont Actifs au titre de droits d'utilisation</i>	3 648	3 557	<i>dont Résultat</i>	(9 038)	(8 582)
<i>dont créances fiscales non courantes et impôts différés actif</i>	0	482	Passif non courant	10 802	12 110
<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	181	2 002	<i>Provisions pour risques et charges</i>	442	398
Actif courant	15 095	24 257	<i>dont passifs financiers</i>	6 850	8 162
<i>dont trésorerie et équivalents</i>	7 061	14 955	Passif courants	14 333	14 007
<i>dont créances clients, fiscales et sociales courantes et autres actifs courants</i>	8 034	9 302	<i>dont passifs financiers</i>	1 597	1 717
Total Actif	24 300	34 425	Total Passif	24 300	34 425

La trésorerie nette des découverts bancaires s'établit à 7,06 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 14,95 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une diminution de 7,89 millions.

Les emprunts et dettes financières s'établissent à 8,45 millions d'euros en baisse de 1,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2020 à la suite du remboursement de la dette senior pour 1.8 million d'euros (dont le montant avait été mis sous séquestre au moment de l'IPO) et la comptabilisation des intérêts du compte courant d'associé avec HLD Europe.

2.4 Activité et résultats de la Société

<i>en milliers d'euros</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	22 915	23 502
Résultat opérationnel	-13 356	-3 958
Résultat financier	113	-364
Résultat exceptionnel	-128	97
Produits (Charges) d'impôts	20	31
Résultat net	-13 352	-4 194

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 par la Société s'élève à 22 915 milliers d'euros, en décroissance 2% par rapport à l'exercice précédent. Cette décroissance est liée au chiffre d'affaires des activités cédées au 30 juin 2021.

La perte opérationnelle s'élève à 13 356 milliers d'euros en 2021 contre 3 958 milliers d'euros en 2020 en baisse de 9 600 milliers d'euros. Cette dégradation s'explique par l'augmentation des charges d'exploitation avec notamment la dépréciation totale des comptes courants des filiales en Angleterre et au Etats-Unis pour 6 998 milliers d'euros motivée par l'arrêt des investissements annoncés hors de la France et l'Espagne. Les filiales ne seront pas en capacité de rembourser ses comptes courants à court et moyen terme.

Le résultat financier ressort positif à hauteur de 113 milliers d'euros comparé à une perte financière de 364 milliers d'euros.

Le résultat financier 2021 se compose de la dépréciation des titres des filiales Alchimie Inc. , Alchimie GmbH et Alchimie U.K. Ltd pour 472 milliers d'euros, les intérêts du compte courant d'associé de HLD Europe pour 399 milliers d'euros et des dividendes reçus de la filiale Alchimie GmbH pour 1 000 milliers d'euros .

Le résultat exceptionnel négatif de 128 milliers d'euros est lié aux moins-values de cessions des titres auto-contrôle échangés dans le cadre du contrat de liquidité.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 20 milliers d'euros, le résultat net au titre de l'exercice 2021 se solde par une perte de 13 352 milliers d'euros, contre une perte de 4 194 milliers d'euros en 2020.

3. Evènements postérieurs à la clôture

3.1 Renouvellement du contrat Orange Portail pour 2022 et arrêt du service en janvier 2023

La société a un contrat historique avec l'opérateur de fourniture d'un service clé en main, « Orange Custo », contenant à la fois des contenus Musique (sonneries), fonds d'écrans, répondeurs, des applications Life Style et des contenus video depuis juillet 2019. Orange a communiqué à la Société son intention de renouveler le contrat pour l'exercice 2022 mais également de fermer le service à horizon janvier 2023. Cette décision a été justifiée par l'évolution du marché des services sur mobile nécessitant une redéfinition des offres d'Orange dans ce domaine. Le service comptait au 31 décembre 2021, 140 000 abonnés au service vidéo et comptabilisant 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'ensemble du service.

3.2 Attribution gratuite d'actions

Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 12 000 actions gratuitement attribuées le 1er avril 2021 et les a livrées à leurs bénéficiaires par prélèvement d'une somme de 12 000 euros sur le poste « Prime d'émission », résultant en une augmentation de capital de 12 000 euros par émission de 12 000 actions nouvelles.

Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 8 juin 2021 afin d'attribuer gratuitement 51.500 actions au profit de salariés de la Société

3.3 Plan de sauvegarde de l'emploi

Le 10 février 2022, la Société a annoncé un projet, d'adaptation de son modèle visant la rentabilité opérationnelle en 2022 par la réorganisation de ses investissements et de sa structure. La phase d'information-consultation des représentants du personnel a pris fin le 17 mars 2022. Le plan de sauvegarde de l'emploi a été homologué par la DRIEETS le 11 avril 2022. Dans le prolongement de cette réorganisation, nous nous interrogerons sur la valorisation des contrats de locations de bureaux au cours de l'exercice 2022.

4. Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives pour 2022

L'exercice 2021 a été marqué par de nombreuses avancées opérationnelles tant sur le plan technologique, que marketing et éditorial. Néanmoins, la croissance limitée du nombre d'abonnés au cours de l'exercice écoulé (+13%) nécessite d'adapter la stratégie d'Alchimie pour optimiser sa structure de coûts et sa trésorerie. Le pilotage de la Société sera dorénavant tourné en priorité vers l'atteinte de la rentabilité plutôt que par un objectif de croissance de la base d'abonnés. Cette adaptation du modèle permettra ainsi de concentrer les ressources de la Société sur ses actifs rentables

Diversification de l'offre au service de nouveaux relais de croissance

Fort d'actifs solides renforcés en 2021 comme le catalogue de contenus premium et international, le réseau de distribution étendu et la plateforme de coédition au plus haut standard technologique, Alchimie poursuivra la distribution de chaînes à fort potentiel au service de ses abonnés mais entend également diversifier son activité. La Société va ainsi commercialiser son offre d'édition de chaînes auprès d'entreprises à l'instar du partenariat établi en 2021 avec un acteur leader de la grande distribution.

De plus, Alchimie a pour objectif de capitaliser sur ses fondamentaux pour éditorialiser des contenus auprès de médias, marques et des talents sans co-éditer les chaînes, intervenant en tant que prestataire de services auprès de tiers.

Optimisation des ressources vers une croissance rentable et réorganisation de la structure

Au niveau opérationnel et comme annoncé en octobre dernier, Alchimie limitera le nombre de lancements de nouvelles chaînes pour se focaliser sur des chaînes à fort potentiel, coéditées avec des partenaires engagés bénéficiant d'une ligne éditoriale forte. Par ailleurs, la Société va désormais se concentrer sur les marchés où elle estime avoir le potentiel de croissance rentable le plus important comme la France et l'Espagne

En complément, Alchimie a pris la décision de réorganiser la Société avec une gestion rigoureuse de ses coûts pour préserver sa trésorerie. Alchimie privilégie désormais une trajectoire de croissance saine et rentable.

Atteinte de la rentabilité opérationnelle et visibilité financière assurée en 2022

Les adaptations stratégiques opérées permettront à Alchimie d'abaisser son point mort à un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€ pour l'année 2022 et de mettre en œuvre la nouvelle stratégie qui permettra de renouer avec la croissance. Le recul du chiffre d'affaires prévu en 2022 est directement lié au recentrage des ressources de la Société sur les activités rentables à court terme. Bénéficiant d'une structure de coûts ajustée aux orientations stratégiques poursuivies, la Société a ainsi pour objectif d'atteindre la rentabilité opérationnelle en 2022. Les indicateurs de performance du nombre de chaînes, nombre d'abonnés et d'ARPU12 ne seront plus suivis au bénéfice de l'EBITDA. Par ailleurs, avec une position de trésorerie de 7 M€ à fin 2021, la Société estime avoir une visibilité financière suffisante et ne prévoit pas de faire appel au marché.

5. Initiatives en termes de responsabilité sociétale de l'entreprise

En 2022, 72,2% de nos salariés se disent prêts à recommander Alchimie à un de leurs proches pour venir y travailler. (Enquête anonyme Choose My Company, Happy at Work, réalisée en novembre 2021 au titre de 2022).

Depuis 2021, la Direction Alchimie a formalisé sa Charte RSE, en collaboration avec le CSE, afin de faire savoir son engagement social, sociétal et environnemental auprès de chacun de ses collaborateurs, actuels ou futurs, ainsi qu'auprès de ses parties prenantes externes.

Dans notre perspective de croissance, nous souhaitons maintenir un haut niveau de satisfaction de nos collaborateurs et proposer à tous de continuer à « Grandir Ensemble » : Grandir ensemble en permettant de créer des chaînes « à mission »

Parce que la quête de sens est étroitement liée à la question de l'engagement, Alchimie souhaite permettre à tous de converger vers un objectif commun, et permettre, via leur activité professionnelle, de développer des actions socialement positives et impactantes.

Grandir ensemble en développant les compétences

Nous avons parmi nos équipes des profils de tous environnements sociaux, provenant de tout type de formation (des autodidactes aux grandes écoles).

Nous permettons à chacun de s'épanouir et de se développer au sein d'Alchimie, notamment :

- En formant des étudiants à nos métiers : 16 alternants et 29 stagiaires en 2021 dont 9 ont poursuivi en CDI, CDD ou alternance)
- En accédant à la formation professionnelle : 40 personnes formées en 2021 pour 5399 heures de formation en permettant d'expérimenter une activité professionnelle auprès de profils différents qui s'apportent mutuellement en favorisant les mobilités et promotions internes.

En 2021, nous avons continué d'utiliser « Map & Match » qui permet de mettre en lumière les Talents T5 du « Plaisir de Faire », et ainsi de mettre l'accent sur les soft skills de chacun, en cherchant leurs forces et leurs complémentarités ;

Grandir ensemble en permettant à tous d'accéder à leurs ambitions

La parité homme-femme au sein de la Gouvernance comme des équipes, le turnover, ou encore la fidélité (les collaborateurs restent en moyenne près de 5,56 ans sein d'Alchimie) sont autant de critères que nous suivons avec attention car ils sont le reflet du bien-être des collaborateurs.

Nous veillons ainsi à ce que la parentalité ne soit pas synonyme de ralentissement dans les carrières. En particulier, nous tenons à garantir un traitement équitable aux femmes en congé maternité, en donnant aux femmes enceintes la possibilité de télétravailler autant qu'elles le souhaitent pendant le troisième trimestre, et en les rencontrant à leur retour pour leur permettre de reprendre leur poste dans les meilleures conditions.

Nous avons aujourd'hui 6 femmes sur 17 managers , cela doit continuer à être encouragé.

En 2021 nous avons poursuivi la sensibilisation des collaborateurs au sujet du handicap en entreprise. Ainsi, et grâce à l'un de nos salariés, nous avons proposé de nouvelles sessions d'introduction à la Langue des Signes Française. Par ailleurs, tous nos postes restent bien sûr accessibles aux travailleurs en situation de handicap.

Depuis janvier 2021, Alchimie édite et diffuse au sein de l'entreprise la Charte de la Diversité, preuve de son engagement et de son souhait de promouvoir une vision intégrant toutes les diversités pour un meilleur vivre ensemble au service de la performance. De nombreux parcours au sein d'Alchimie illustrent combien la diversité des profils a contribué à un collectif solidaire, bienveillant, et performant.

Grandir ensemble en partageant une volonté de bien-être au travail

La bienveillance est dans l'ADN d'Alchimie depuis sa création, une attention est portée sur la question du bien-être au travail.

En 2022, dans un contexte de crise sanitaire et de confinements répétés, Alchimie est à nouveau labellisée Happy at Work avec la note de 4,30 /5

Le bien-être au travail englobe plusieurs dimensions (source Choose my Company – enquête Happy at Work réalisée en novembre 2021 au titre de 2022) :

- Le développement professionnel : 73,4% d'opinions favorables aux questions concernant leur développement professionnel « sentir qu'on est à la bonne place, être en phase avec son poste et ses responsabilités » ;
- Environnement stimulant : 82,4% estiment bénéficier d'un environnement de travail bienveillant, favorisant l'intégration de chacun et un esprit de collaboration ;
- Motivation et management : 85,8% d'opinions favorables sur le thème « développer l'envie d'atteindre des objectifs ambitieux » ;
- Salaire et reconnaissance : 65,5% se sentent valorisés dans leur contribution ;

- Fierté : 72,6% d'opinions favorables au thème « appartenir à un ensemble auquel on adhère et que l'on recommande » ;
- Plaisir : 84,3%, la meilleure note revient à la catégorie « prendre du plaisir à la fois dans ses responsabilités mais aussi dans les relations humaines développées » ;
- Enfin, 74,2% de nos salariés estiment que le bien-être au travail est au cœur des préoccupations de la direction.

Par ailleurs, afin de permettre la meilleure intégration possible au sein de nos équipes, nous continuons de proposer à tous nos nouveaux arrivants un parcours composé d'une application de jeu de onboarding (Smart Hands On) pour les acculturer (jargon, pratico-pratique, vision, etc.), ainsi qu'une série de rendez-vous pour découvrir l'ensemble de nos métiers et ainsi comprendre la valeur apportée par chacun.

Au cours de la période d'essai, les nouveaux arrivants sont reçus lors d'un entretien RH et avec leur manager afin de faire un état des lieux des premières étapes.

De la même manière, il nous semble important d'évaluer les motivations d'un départ, et le bilan de l'expérience Alchimie quand elle touche à sa fin, c'est pourquoi un entretien de offboarding est proposé à chaque personne qui quitte la société, toujours dans le but d'améliorer notre management et notre expérience collaborateur.

Grandir ensemble et veiller à notre responsabilité environnementale

Les équipes situées en France se trouvent sur le site du Parc des Expos des Portes de Paris (Aubervilliers), ce site est labellisé ISO 14001, label ECOJARDIN, label Parc d'Excellence « projet Coach Your Growth with Icade ».

Une ferme urbaine, destinée aux salariés du Parc, a pour vocation de tester de nouvelles démarches de production éco-responsable en ville, développer la biodiversité afin de proposer des synergies entre l'urbain et la campagne.

Alchimie a pris conscience de son impact sur l'environnement et s'engage à veiller à :

- Mener des actions pour faire des économies d'énergie ;
- Consommer une électricité « verte » ;
- Valoriser ses déchets ;
- Diminuer le nombre d'impression papier ;
- Acheter des fournitures de bureau écologiques ;
- Employer des produits ménagers « verts » ;
- Privilégier le partenariat local pour limiter l'impact des trajets sur les GES.

6. Principaux facteurs de risques

6.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

- **Risques liés à l'évolution rapide des attentes et du comportement des consommateurs**

Les revenus du Groupe dépendent du comportement de ses abonnés acquis sur les exercices passés. Dans le cadre des offres de chaînes SVOD autonomes ou groupées sous forme de bouquet proposées par le Groupe, le Groupe ne peut pas garantir que ces dernières comporteront un ensemble de contenus permettant d'intéresser le public le plus large possible. Les abonnés n'étant pas, dans la grande majorité, engagés au-delà de la période de souscription, semaine et mois, les taux de résiliation des abonnements peuvent évoluer en fonction des attentes des consommateurs et des tendances du marché. Les consommateurs pourraient ne pas souhaiter conserver leur abonnement sur la durée, notamment du fait d'une mauvaise évaluation par le Groupe des tendances et des préférences des consommateurs. L'augmentation du taux de désabonnement pourrait diminuer le nombre d'abonnés et son chiffre d'affaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

Dans le cadre de la diversification de l'offre au service de nouveaux relais de croissance, la Société va ainsi commercialiser son Offre d'édition de chaînes auprès d'entreprises en tant que prestataire de services. Les objectifs de croissance du Groupe dépendent ainsi en partie de sa capacité à signer des contrats commerciaux avec des entreprises. L'allongement des délais de signature de nouveaux contrats commerciaux pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

- **Risques liés à l'environnement concurrentiel**

Le marché de la SVOD sur lequel évolue le Groupe est en concurrence avec le marché de la vidéo à la demande monétisée par de la publicité (AVOD) (Youtube, Dailymotion) et le marché de la vidéo à la demande transactionnelle où le contenu est accessible contre un paiement à l'acte (TVOD) (Apple (iTunes), Amazon).

Le marché souligne l'intérêt pour les plateformes, tout particulièrement issue de la TV gratuite, d'axer leur développement de l'audience et de la rémunération par la publicité (AVOD, FAST et autres plateformes de vidéo en ligne) qui devrait prochainement dépasser les revenus de la SVOD en France (comme c'est déjà le cas aux Etats-Unis).

Le marché de la SVOD est caractérisé par une concurrence forte avec des sociétés de dimension internationale telles que Netflix, Amazon Prime ou Disney+, pouvant disposer d'un catalogue de contenus généralistes « Premium », le Groupe étant spécialisé dans la SVOD thématique. Par ailleurs, les opérateurs de télécommunications ou plateformes de distribution, à un niveau national ou international, pourraient également décider d'internaliser tout ou partie des services offerts par le Groupe et proposer ces services à des prix inférieurs à ceux proposés par le Groupe (par exemple en les incluant dans une offre globale afin d'attirer plus de clients). Enfin, des sociétés de taille plus réduite pourraient également lancer de nouveaux services concurrents de ceux proposés par le Groupe, à l'instar de groupes de médias régionaux par exemple. La survenance d'une ou plusieurs de ces hypothèses pourrait conduire à une baisse de la demande des services proposés par le Groupe s'il n'était pas en mesure d'anticiper et de réagir efficacement à cette concurrence et avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière, son développement, ses résultats et ses perspectives.

Dans le cadre de la diversification de son offre, la Société va commercialiser son Offre d'édition de chaînes auprès d'entreprises en tant que prestataire de services. Des concurrents pourraient proposer des prix significativement inférieurs pour les mêmes prestations obérant ainsi la capacité du Groupe à déployer ses nouvelles offres.

6.2 Risques liés à la stratégie et aux activités du Groupe

- **Risques liés à la mise en place de la stratégie du Groupe**

Afin d'atteindre ses objectifs, le Groupe doit notamment minimiser le taux de résiliation des abonnés existants permettant de monétiser pleinement la base de client. La signature, la mise en avant de nouveaux contenus et le renouvellement des contrats de fournitures de catalogue sont les précautions prises par le Groupe au maintien ou l'amélioration des taux de résiliation des abonnements. Dans le cas contraire, le nombre d'abonnés et son chiffre d'affaires pourraient diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

En outre, si un nombre important d'abonnés venait à annuler leurs abonnements, le Groupe pourrait engager de nouveau des dépenses de marketing (publicité sur des moteurs de recherche ou des réseaux sociaux sous forme de bannières ou de vidéos) importantes pour remplacer ces abonnés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

D'autre part, dans le cadre de la diversification de l'offre de service par le développement de nouveaux relais de croissance, le Groupe s'engage dans une conquête commerciale auprès de médias, marques. L'allongement des délais de commercialisation et la diminution de taux d'acceptation des propositions pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement et ses perspectives.

- **Risques liés au développement des chaînes SVOD des talents et/ou groupes de médias, marques**

La capacité à détecter des talents et/ou groupes de médias capables d'attirer et fidéliser un nombre important d'abonnés est décisive pour le succès du Groupe, dans un environnement marqué par la mobilité et la concurrence. Le Groupe met en œuvre une stratégie visant à attirer et retenir les talents et/ou groupes de médias à potentiel afin de préserver le bon fonctionnement de ses activités ainsi que la réputation du Groupe. A titre d'exemple, les talents et/ou groupes de médias s'engagent avec le Groupe pour des durées variables d'un à trois ans, avec tacite reconduction ; le Groupe ne bénéficiant pas nécessairement d'un accord d'exclusivité. Si le Groupe perdait le concours de certains d'entre eux ou n'était plus en mesure d'attirer et de conserver de nouveaux talents et/ou groupes de médias, marques, ses perspectives de croissance ou sa situation financière, à travers la baisse des ventes et des profits correspondants, pourraient en être affectées.

La perte d'audience des talents et/ou groupes de médias due à un effet de mode ou à une perte de notoriété et les difficultés à pérenniser le succès d'une chaîne intrinsèquement liée à la personnalité et à l'implication du talent et/ou groupe de médias pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur la réputation du Groupe.

Toutefois, dans le recentrage stratégique d'une priorisation de recherche de nouvelles chaînes, la distribution des chaînes thématiques actuellement disponibles jugées à fort potentiel et l'évolution du modèle de partenariat commercial, le Groupe facturera plus de frais de mise en service, des frais minimums récurrents et ne dépendra plus exclusivement du succès d'un service.

Enfin, les contrats de co-édition avec des talents dont les performances ne sont pas suffisantes sont amenés à être terminés ou bien migrés vers des contrats de prestations avec des facturations sur le modèle de prestation de services.

- **Risques de concentration clients et risque de dépendance vis-à-vis de certaines plateformes de distribution.**

Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires avec un nombre restreint de clients dans le secteur des télécommunications, d'internet et des prestataires de solutions de paiements pour le compte de services tiers. Les 10 premiers clients représentent 92% du chiffre d'affaires du Groupe en 2021 et son premier client Orange, (France), 36%.

Bien que le Groupe entretienne des relations contractuelles et commerciales avec ces clients, il ne peut exclure la perte d'un ou plusieurs de ces accords de distribution, une réduction significative du volume des prestations fournies, un changement substantiel des conditions régissant leurs relations commerciales ou encore la défaillance, le non-respect de ses engagements de l'un d'entre eux qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, le développement, les résultats et les perspectives du Groupe.

- **Risques vis-à-vis de certaines personnes clés**

Le développement du Groupe repose en partie sur l'expertise et l'implication de ses principaux collaborateurs et dirigeants. Son fondateur, Nicolas d'Hueppe a eu au cours de l'exercice 2021 un accident de santé nécessitant la mise en place d'une gouvernance de transition au cours de l'année dans l'incertitude de son retour. Compte tenu de sa nouvelle situation personnelle, Nicolas d'Hueppe a souhaité séparer les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale avec l'arrivée de Madame Pauline Grimaldi d'Esdra le 8 décembre 2021 afin de renforcer le management de la société et sécuriser son futur. Le développement du Groupe repose également sur des personnes en charge de la gestion des talents et/ou groupes de médias avec lesquels une relation intuitu personae s'est instaurée ainsi que des principaux cadres techniques en charge de la gestion de la plateforme du Groupe. En cas d'accident ou de départ de ces derniers ou de toute autre personne clé, leur remplacement pourrait s'avérer difficile et avoir pour conséquence d'affecter la performance opérationnelle du Groupe. Afin d'éviter de tels départs, la Société a mis en place une politique de développement de l'actionariat salarié par l'émission d'actions gratuites représentant au maximum 3% du capital social de la Société après son introduction en bourse.

- **Risques liés aux relations de la Société avec les ayants droit**

La capacité du Groupe à fournir à ses abonnés des contenus de qualité dépend de la conclusion d'accords avec un grand nombre d'ayants droit. Le Groupe se voit accorder généralement des licences de droits par le biais de contrats bilatéraux directs avec les ayants droit concernés sur ses différents marchés géographiques, notamment les éditeurs de contenus, les entités de distribution de grands groupes médias, des distributeurs indépendants mais aussi des producteurs directement. Les contrats de licence signés par le Groupe constituent des droits non exclusifs principalement pour la SVOD, et plus marginalement pour l'AVOD, FAST et également pour des chaînes linéaires. Les contrats de licence sont tous basés sur un modèle de partage de revenus entre le Groupe et les ayants droit et ne font pas l'objet d'un minimum garanti. Ces contrats de licence sont d'une durée d'un an à trois ans, renouvelables par tacite reconduction. Par ailleurs, l'ayant-droit a la possibilité de dénoncer à tout moment un contenu de son catalogue et de le retirer de la plateforme du Groupe, entraînant également, par conséquent, le retrait dudit contenu reproduit au sein de la chaîne du talent ou du groupe de médias. Au 31 décembre 2021, le montant des droits comptabilisés aux ayants droit s'élevaient à 4,4 millions d'euros.

Le Groupe doit consacrer des ressources à la négociation, à l'établissement et au suivi de ses différents contrats de licence et au maintien de bonnes relations avec les ayants droit. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le catalogue de droits est composé de 55 000 titres signés auprès de plus de 300 ayants droit. Dans l'hypothèse où le Groupe ne réussirait pas à négocier et à maintenir des contrats de licence avec un ou plusieurs ayants droit à des conditions acceptables pour le Groupe, cela pourrait avoir un effet négatif significatif sur la capacité du Groupe à fournir des contenus de qualité aux abonnés. En outre, le non-respect des conditions des contrats de licence, y compris, par exemple, l'absence de calcul précis des redevances dues aux ayants droit, pourrait entraîner l'annulation du contrat ou l'imposition de pénalités ou autres dommages-intérêts forfaitaires conformément aux termes des contrats. De même, des désaccords sur l'interprétation et l'application des termes des contrats de licence, ou une incapacité à se mettre d'accord sur les termes de ces contrats, pourraient entraîner des poursuites judiciaires contre le Groupe par les ayants droit. A la date du rapport, aucun litige entre un ayant droit et le Groupe n'est survenu. Par ailleurs, les ayants droit mettant à disposition du Groupe leurs contenus pourraient mettre un terme à leurs relations avec le Groupe dans le cas où ils jugeraient leurs revenus insuffisants au regard du catalogue de contenus mis à la disposition du Groupe.

La survenance de l'une ou plusieurs de ces situations pourrait avoir une incidence négative significative sur l'activité, les résultats, la situation financière, le développement et les perspectives du Groupe.

6.3 Risques liés à l'environnement technologique du Groupe

- **Risques liés aux évolutions technologiques**

Le Groupe a investi de façon significative au cours des dernières années pour bâtir une plateforme au bénéfice de ses fournisseurs de contenus et de ses clients, talents ou groupes de médias. Les fonctionnalités permettant l'autonomie des acteurs de la chaîne de valeur ont été ajoutées et mises en ligne au cours de l'exercice 2021. Dans ce contexte, le Groupe doit en permanence maintenir, améliorer son savoir-faire ainsi que la qualité, la performance et la pertinence de ses fonctionnalités. Toutefois, la réactivité et l'adaptation aux avancées technologiques et à l'évolution des normes de marché, l'intégration de nouvelles technologies ou de nouveaux standards ou encore la mise à niveau de la plateforme technologique du Groupe pourraient engendrer des coûts et des investissements supplémentaires significatifs. En effet, les sommes engagées peuvent s'avérer importantes, compte tenu de la diversité de plateformes à prendre en compte dans des technologies souvent très spécifiques dont la date de péremption est rapide et implique de multiples mises à jour souvent difficiles à anticiper. Les concurrents du Groupe pourraient par ailleurs s'adapter et réagir plus rapidement à ce nouvel environnement technologique.

Si le Groupe ne parvenait pas à anticiper ou à s'adapter aux évolutions structurelles du secteur de la SVOD, à intégrer suffisamment rapidement les évolutions technologiques, à poursuivre le développement et la commercialisation de chaînes SVOD attractives ou à adapter son offre de chaînes SVOD, les abonnements aux chaînes SVOD proposées par le Groupe pourraient diminuer et pourrait avoir un impact défavorable

significatif sur son activité, sa situation financière, son développement, ses résultats et ses perspectives.

- **Risques liés à la sécurité des plateformes du Groupe et à la cybercriminalité**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe reçoit, traite, conserve et transmet de manière électronique des informations sensibles. En outre, le Groupe collecte et traite un volume important de données personnelles de consommateurs, notamment, selon les services fournis, les noms, données des porteurs de carte, les numéros téléphoniques (ou les alias qui correspondent à un numéro anonymisé communiqué par l'opérateur de télécommunications) ainsi que les historiques des paiements et des consommations. Etant entendu que les données bancaires ne sont jamais collectées, traitées ou conservées par les systèmes du Groupe, mais uniquement par les partenaires habilités à ces fins (Opérateurs Télécom, Stripe, Paypal). La confidentialité et l'intégrité des informations concernant les abonnés qui se trouvent sur les serveurs du Groupe ou d'autres systèmes d'informations sont essentielles pour le bon déroulement des activités du Groupe. Par conséquent, ce dernier a mis en place et maintient des systèmes de sécurité, de continuité et de recouvrement d'activité.

Toutefois, le Groupe ne peut garantir une protection absolue contre les virus, chevaux de Troie, vers, ransomware, exploitation de vulnérabilités et autres techniques d'intrusion des systèmes ou d'attaques par déni de service. Un vol de données ou une intrusion dans les systèmes informatiques par une personne malveillante pourrait porter atteinte à l'intégrité des systèmes. Cela pourrait ainsi compromettre la confidentialité et l'intégrité des données, et plus particulièrement des données à caractère personnel stockées par le Groupe, ce qui causerait un préjudice de réputation important au Groupe, un risque de sanctions pécuniaires et pourrait être de nature à engager sa responsabilité civile ou pénale. Une intrusion ou une attaque par déni de service d'importance / de volume supérieure aux capacités de protection du Groupe ou un virus pourraient également perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et affecter la qualité des services rendus par le Groupe, en ralentissant les serveurs ou en rendant la bande passante indisponible. Même si le Groupe s'est doté de protections, une attaque malveillante dirigée contre les serveurs ou les chaînes SVOD du Groupe pourrait mettre hors service pour plusieurs heures, voire plusieurs jours, la plateforme informatique du Groupe, occasionnant ainsi pour le Groupe une perte de revenus, des désabonnements et un préjudice commercial et de réputation. A la date du rapport financier annuel, le Groupe n'a pas eu à faire face à des cyberattaques significatives.

Le Groupe ne peut également exclure la possibilité que ses serveurs puissent involontairement servir de vecteur de propagation de virus, en particulier à l'occasion de l'apparition d'un nouveau virus qui ne serait pas encore référencé auprès des fournisseurs de solutions anti-virus, ou encore qu'ils puissent être exploités par des tiers malveillants afin de diffuser des pourriels (« spam »).

Le Groupe devrait ainsi être amené à devoir procéder à des investissements importants ou à consacrer des ressources significatives pour faire face à l'accroissement de ces risques relatifs à la sécurité informatique sur Internet.

La survenance d'actes de cybercriminalité pourrait avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

- **Risques technologiques**

Le Groupe stocke ses données, qui comprennent principalement son contenu vidéo de 450 téraoctets, dans 6 centres de données physiques situés en Europe et principalement en France. En raison de l'évolution de la technologie vidéo digitale et des différents types de fichiers vidéo que le Groupe doit conserver pour ses différentes chaînes SVOD, la capacité de stockage de données requise pour exploiter efficacement une offre de services à plusieurs niveaux est importante et en augmentation. En outre, à mesure que le Groupe augmente la taille de son catalogue vidéo, ses besoins en matière de stockage et de traitement des données augmentent, et il n'existe aucune garantie que le Groupe pourra obtenir une capacité de stockage suffisante sans une augmentation significative des coûts de stockage des données.

Le Groupe dépend fortement du fonctionnement efficace et ininterrompu de nombreux systèmes, notamment

des systèmes informatiques (logiciels, serveurs, équipement réseaux, baies de stockages, services Cloud et centres de données). De manière générale, les services fournis par le Groupe nécessitent de traiter de manière sûre et fiable un grand volume de données. Le Groupe dispose de systèmes de redondance et a mis en place des plans de continuité d'activité ainsi que des plans de reprise d'activité, mais ne peut fournir l'assurance que ces doubles sauvegardes garantiront une absence totale de perte de données ou d'interruption de ses services en cas de survenance d'un problème technique critique, notamment dans certains cas de double ou triple panne.

Pour mener à bien ses activités, le Groupe doit ainsi être en mesure de protéger ses systèmes contre les interruptions, pannes ou défaillances, y compris en raison d'événements indépendants de sa volonté et échappant à son contrôle (tels que les défaillances provoquées par des coupures de courant, des virus informatiques, des actes de terrorisme, des guerres, des inondations, des catastrophes naturelles ou des incendies) entraînant la perte ou la corruption de données (notamment dans le cadre de la gestion de la base d'abonnés) ou le dysfonctionnement des logiciels (en particulier des systèmes de paiement) ou du matériel et susceptibles d'entraîner une panne prolongée de l'intégralité ou d'une partie importante du réseau d'un opérateur de télécommunications, de l'Internet ou de la plateforme technique du Groupe.

Plus particulièrement, les interruptions de service et retards affectant les réseaux de télécommunications mobiles et l'Internet pourraient réduire leur niveau d'utilisation et donc celui des services du Groupe.

En outre, les employés du Groupe, dont il est aussi dépendant, pourraient causer des pannes ou défaillances opérationnelles, résultant soit d'erreurs humaines ou négligences graves, soit de sabotages volontaires ou de manipulations frauduleuses de ses systèmes. Les tiers, tels que les tiers en charge de l'interface d'applications grands publics (front), avec lesquels le Groupe exerce des activités notamment concernant les accès à Internet, l'hébergement des systèmes informatiques (en propre ou en Cloud), les systèmes d'agrégation ou intermédiaires de paiement (agrégateurs ou opérateurs de directeur Carrier Billing, intermédiaires de paiement CB, Paypal), les réseaux des opérateurs mobiles, certains services Clouds (CRM, Customer Care), certaines tierces maintenances applicatives ou prestataires en mode forfait, de récupération des flux de télévision via satellite (Cognac Jay, PixAgility), pourraient aussi être source de risques opérationnels, notamment en cas de pannes ou de défauts sur les systèmes de ces tiers.

Toute défaillance dans la fourniture d'un service continu efficace et sécurisé ou tout problème de rendement qui aurait pour conséquence des erreurs ou des interruptions de services pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et la réputation du Groupe et pourrait compromettre les relations du Groupe avec ses clients, voire engager sa responsabilité.

6.4 Risques de marché

- **Risques de liquidité**

À la date de la clôture des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Le 10 février 2022, la Société a communiqué une adaptation de son modèle pour viser un EBITDA positif sur l'exercice 2022. La réorganisation de la structure tant en France qu'à l'International, couplée à une mise en pause des dépenses marketing vont entraîner une baisse significative des coûts fixes.

En complément, la Société va diversifier son modèle en commercialisant son offre d'édition de chaînes en tant que prestataire de services auprès de tiers. La Société va également se concentrer sur les marchés où elle estime avoir le potentiel de croissance rentable le plus important comme la France et l'Espagne.

A la date de la clôture de ses comptes consolidés, le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois.

- **Risques de crédit ou de contrepartie**

Le risque de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat conclu avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Le risque de contrepartie auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances clients.

Les créances clients correspondent essentiellement aux factures émises à l'attention des opérateurs de télécommunications, places de marchés (Amazon, Google, Apple) et fournisseurs de solutions de paiements Carte Bancaire (Stripe) qui facturent pour le compte du Groupe.

Dans la grande majorité des cas, les principaux clients analysés dans le cadre de la revue du Groupe représente 92% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2021 et sont directement ou indirectement des opérateurs de télécommunications, places de marchés (Amazon, Google, Apple) qui respectent leurs engagements et notamment les délais de paiements de revenus collectés pour le compte du Groupe. L'essentiel des créances clients étant, par conséquent, détenues sur des opérateurs de télécommunications, le Groupe estime ne pas être exposé à un risque de contrepartie significatif. La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2021 est présentée dans la note 5.6. Au 31 décembre 2021, 258 milliers d'euros sont échus à plus de 91 jours et sont constitués principalement par une créance auprès d'Amazon Channels US (entité Alchimie Inc.).

- **Risques liés aux taux d'intérêt**

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt du Groupe à la suite du remboursement de la dette bancaire début janvier.

- **Risques liés aux taux de change**

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le risque de change est limité au chiffre d'affaires facturé aux clients et concerne principalement l'activité en Grande-Bretagne et US avec des délais d'encaissement respectivement de 60 jours et 120 jours en moyenne. Néanmoins, le risque est encore plus limité au regard des besoins en fonds de roulement des deux filiales. Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 est facturé essentiellement en EUR (92.04%), en GBP (5.55%) et en USD (2.41%).

6.5 Risques juridiques, fiscaux et sociaux

- **Risques liés à la réglementation applicable à Internet et aux réseaux mobiles**

Les activités du Groupe sont soumises, en France et à l'étranger, à des réglementations complexes et variées en constante évolution, notamment en matière de facturation directe par les opérateurs de télécommunications. Le Groupe est en relation constante et directe avec les organismes de régulation locaux dans ce domaine, telle l'Association Française de Multimédia Mobile (AFMM) en France, et à la date du rapport financier annuel aucune procédure n'est en cours à l'encontre du Groupe concernant le respect de l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.

Les évolutions de politiques commerciales des opérateurs de télécommunications obligent également le Groupe à engager des frais importants pour se mettre en conformité et pourraient nécessiter une adaptation des services du Groupe et un changement de politique commerciale. Ces adaptations peuvent nécessiter des délais de mise en œuvre et des efforts considérables de la part de la direction et peuvent faire du Groupe la cible de plaintes ou d'autres recours, ce qui pourrait affecter de façon négative et imprévisible le chiffre d'affaires, les résultats et la position concurrentielle du Groupe.

Dans les pays où il exerce ses activités, le Groupe ne peut pas non plus exclure de voir sa responsabilité mise en cause sur le plan pénal, civil ou administratif, en particulier sur la base de dispositions nationales relatives à la protection des consommateurs. Si la responsabilité du Groupe était engagée en vertu de ces droits étrangers

ou si le Groupe n'était pas en mesure de les respecter, cela induirait un coût lié à la nécessité de défendre le Groupe contre une telle action judiciaire, voire des indemnités résultant d'une condamnation, et pourrait être de nature à inciter le Groupe à revoir sa politique commerciale en fonction des impératifs locaux. Cela pourrait obliger le Groupe à mobiliser des ressources importantes ou à cesser de proposer certains services, ce qui porterait préjudice à l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats. Le Groupe dispose de bureaux à Londres, à Düsseldorf et à Madrid, permettant une intervention directe et moins coûteuse de conseils locaux en cas de contentieux.

- **Risques liés aux droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe**

Le développement du Groupe est subordonné à la protection de ses marques, noms de domaine, logiciels, bases de données et droits d'auteur (les « Droits de Propriété Intellectuelle »). Le Groupe veille au dépôt de ses Droits de Propriété Intellectuelle en France et dans les pays étrangers dans lesquels il exerce ses activités. Il s'efforce en particulier de maintenir en vigueur, protéger et renforcer ses logos, ses marques « Watch it ! » et « TV Player », ainsi que ses noms de domaine (environ 130 à la date du Rapport Financier Annuel) tels que « tvplayer.com ». Les contenus créés en interne (contenus créés par des salariés liés à la Société) appartiennent au Groupe par l'effet de clauses de cessions de droits contenues dans les contrats de travail conclus avec ses salariés.

Par ailleurs, le Groupe utilise, dans le cadre du développement de certains systèmes et solutions informatiques, certains systèmes et logiciels dits « libres ». Ces systèmes et logiciels sont mis à la libre disposition du public par leurs auteurs sous une licence qui permet à l'utilisateur d'avoir accès au code source, de l'utiliser, le copier, le modifier, l'incorporer à des programmes de sa création, et de le redistribuer. Les logiciels dits « libres » sont mis à la disposition du public sans aucune garantie et aux risques et périls de l'utilisateur. Le Groupe ne peut en conséquence garantir l'origine des logiciels dits « libres » qu'il utilise, ni que ceux-ci ne portent pas atteinte à des droits de propriété intellectuelle de tiers.

Les procès portant sur des droits de propriété intellectuelle peuvent être longs et coûteux. L'issue est difficile à prévoir et peut obliger le Groupe à cesser de proposer certaines fonctionnalités de ses solutions, à acheter des licences, à modifier ses produits et fonctionnalités ou à modifier la dénomination sous laquelle sont commercialisées ses solutions (ce qui pourrait entraîner une perte de reconnaissance de la marque et amener à mobiliser des ressources pour la publicité et le marketing d'une nouvelle marque) en attendant de développer des produits, fonctionnalités ou signes de remplacement autorisés ou encore à verser des sommes importantes dans le cadre d'un compromis.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir, conserver et renforcer ses Droits de Propriété Intellectuelle, cela pourrait avoir un effet défavorable sur le développement, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe.

- **Risques liés aux droits de propriété intellectuelle n'appartenant pas au Groupe**

Le Groupe est partie à un nombre important d'accords de licence, de partenariat ou de distribution qui sont complexes et imposent au Groupe de nombreuses obligations, notamment en termes de (i) calcul de redevances en fonction de structures de redevances complexes, (ii) fourniture de rapports périodiques sur l'exploitation du contenu dans des formats spécifiques, (iii) respect de certaines restrictions en matière de format du contenu utilisé, de marketing et de publicité et (iv) déclaration que le Groupe prendra à sa charge, s'il y a lieu, les rémunérations dues aux artistes interprètes et aux producteurs de phonogrammes du commerce éventuellement inclus dans les œuvres concédées.

Si le Groupe manque à l'une de ces obligations ou à toute autre obligation prévue dans l'un des contrats qu'il a conclu, ou si le Groupe utilise le contenu d'une manière qui dépasse le cadre de l'autorisation qui lui a été concédée, il pourrait être soumis à des sanctions pécuniaires à la suite de contentieux, et ses droits en vertu de ces contrats pourraient être résiliés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. A la date du rapport, aucun litige entre un ayant-droit et le Groupe n'est survenu.

- **Risques liés aux réglementations applicables en matière de traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de ses activités, le Groupe traite des données personnelles. Dans le cadre de l'entrée en application du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « RGPD »),

Le Groupe s'est inscrit dans une démarche de mise en conformité avec la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (la « Réglementation Données Personnelles ») qui est en cours de renforcement au sein des différentes entités du Groupe concernées par cette réglementation et en constante évolution conformément à l'esprit de la réglementation.

Le Groupe ne peut exclure la possibilité d'une perte ou d'une fuite de ces données par le biais d'une fraude, ou d'une intrusion dans ses systèmes ou ceux de ses sous-traitants, et leur utilisation abusive par des tiers non autorisés (y compris des membres de son personnel). De telles pertes, fuites, intrusions, fraudes ou usages abusifs de données personnelles traitées par le Groupe pourraient affecter négativement l'image et la réputation, avoir une incidence défavorable sur son activité, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, sa réputation et ses perspectives.

De même, le Groupe pourrait se retrouver en relation avec un sous-traitant qui ne respecte pas l'ensemble des obligations imposées par la Réglementation Données Personnelles. Dans l'hypothèse où il serait considéré que le Groupe, ou ses sous-traitants, ne répondent pas aux obligations de la Réglementation Données Personnelles, le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, ses résultats, sa situation financière, sa réputation et ses perspectives. Le Groupe, par l'intermédiaire des clauses RGPD et de garanties insérées dans les contrats négociés avec ses prestataires, pourraient néanmoins engager à son tour la responsabilité de ces derniers dans ce cadre, en cas notamment de faute ou négligence de leur part.

- **Risques liés aux contentieux et enquêtes en cours**

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges. Les litiges en cours font l'objet d'évaluations et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés à la note 5.2 « Provisions » de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021. A la date du rapport, seuls des contentieux sociaux sont provisionnés (Prudhommes entre autres). La Société ne fait pas par ailleurs l'objet, ni n'a fait l'objet au cours des douze derniers mois, d'une procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. La Société n'a pas connaissance par ailleurs d'être menacée d'une telle procédure.

- **Risques fiscaux et sociaux**

Toute remise en cause de la situation fiscale ou sociale du Groupe pourrait avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe par le paiement d'impôts complémentaires ou de cotisations sociales, d'intérêts de retard et/ou de pénalités.

A la date du rapport, un contrôle fiscal est en cours en Allemagne sur la filiale Alchimie GmbH dont les conclusions ne sont pas connues.

7. Activités en matière de recherche et développement

La Société n'a pas eu d'activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice 2021 au sens du Crédit Impôt Recherche.

APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

1. Approbation des comptes annuels d'Alchimie SA et proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui s'élève à 13 351 843 euros sur le poste report à nouveau. Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé aux distributions détaillées ci-après au cours des trois derniers exercices :

Exercices sociaux	Dividendes distribués	Eligibilité à l'abattement de 40%
31-déc-21	0	N/A
31-déc-20	594.390 €*	N/A
31-déc-19	0	N/A

*Le 24 novembre 2020, la Société a procédé à une distribution en nature au profit des associés de la Société des 110.022 actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) pour un montant global de 594.390 euros.

2. Approbation des comptes consolidés

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils vous ont été présentés, qui font apparaître un résultat net part du Groupe négatif de 9,038 millions d'euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Activités des filiales

L'ensemble de ces sociétés sont consolidées dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2021. Les montants présentés sont les montants avant dépréciation :

En milliers de la devise locale	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat net	Quote par du capital détenue	CA 2021	Résultat 2021	Prêts et avances consentis
filiales (détenus à + 50 %)							
Alchimie Rights	EUR	50	336	100%	3 680	52	-
Alchimie GmbH	EUR	828	835	100%	13 469	(115)	-
Alchimie Plus	EUR	250	-	100%	4	(34)	-
Alchimie U.K.	GBP	169	(3 710)	100%	1 610	(1 632)	4 655
Alchimie INC	USD	0	2	100%	893	(617)	1 637

2. Prises de participation et de contrôle

Néant au cours de l'exercice.

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

1. Répartition du capital et des droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus de 5% du capital et des droits de vote.

La répartition du capital de la Société, s'élevant à 4 402 822 euros au 31 décembre 2021, est la suivante :

Actions Ordinaires Actionnaires	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre d'actions	%	Nombre d'actions	%
HLD	2 331 820	52,96%	2 331 820	52,96%
Nicolas d'Hueppe	581 245	13,20%	590 895	13,42%
Iseran Management	148 499	3,37%	138 849	3,15%
Cadres et dirigeants	269 987	6,13%	269 987	6,13%
Flottant	1 059 008	24,05%	1 058 731	24,05%
Auto détention	12 263	0,28%	12 540	0,28%
TOTAL	4 402 822	100%	4 402 822	100%

2. Avis de franchissement de seuils statutaires

Au cours de l'exercice écoulé, aucun franchissement de seuils statutaires n'a été notifié à la Société.

3. Evolution du capital

3.1 Attribution gratuite d'actions

Suivant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 6 novembre 2020, le Conseil d'administration a procédé à une attribution gratuite de 23 000 actions le 1^{er} avril 2021.

Conformément à ce qui est décrit dans les événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice écoulé, le 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de conférée par l'assemblée générale du 8 juin 2021 afin d'attribuer gratuitement 51.500 actions au profit de salariés de la Société.

3.2 Acquisition définitive d'actions gratuites

Au titre de l'exercice écoulé, aucune action attribuée gratuitement n'a été définitivement acquise.

Conformément à ce qui est décrit dans les événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice écoulé, le 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 12 000 actions gratuitement attribuées le 1^{er} avril 2021.

4. Evolution du cours de bourse

Le cours de l'action a clôturé à 5,38 euros le 31 décembre 2021 soit un repli de 66% par rapport à son premier cours de cotation en date du 27 novembre 2020. L'évolution du cours de bourse de l'action se présente comme suit, soit au 19 avril 2022, en baisse de 27% depuis le 31 décembre 2021 :



5. Programme de rachat d'actions

5.1 Contrat de liquidité

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'un contrat de liquidité a été signé le 24 novembre 2020 avec la société Gilbert Dupont (l'*Animateur*) pour une durée d'un an renouvelable, afin de favoriser la liquidité des actions de la Société. Une somme de 250 000 euros a été allouée à l'Animateur.

Les honoraires au titre de ce contrat d'animation se sont élevés à 10 milliers d'euros pour l'année 2021. Les opérations sur les actions de la Société telles qu'enregistrées par l'Animateur au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

	Nombre d'actions	Cours moyen	Valeur	Liquidités
Situation au 31/12/2020	12 540		171 913	69 103
Achats sur l'année 2021	87 775	13,29	1 166 900	
Ventes sur l'année 2021	88 052	14,48	1 274 618	
Situation au 31/12/2021	12 263		64 196	49 175

6. Situation de l'actionnariat salarié

6.1 Participation des salariés au capital social

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune actions composant le capital de la Société n'était, au 31 décembre 2021, détenue par le personnel de la Société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

6.2 Attribution gratuite d'actions

Suivant usage de la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 6 novembre 2020, le Conseil d'Administration a procédé à une attribution gratuite de 23 000 actions le 1^{er} avril 2021.

Conformément à ce qui est décrit dans les évènements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice

écoulé, le 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 8 juin 2021 afin d'attribuer gratuitement 51.500 actions au profit de salariés de la Société.

6.3 Acquisition définitive d'actions gratuites

Au titre de l'exercice écoulé, aucune action attribuée gratuitement n'a été définitivement acquise.

Conformément à ce qui est décrit dans les événements intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice écoulé, le 1^{er} avril 2022, le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 12 000 actions gratuitement attribuées le 1^{er} avril 2021.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

1. Gouvernance du Groupe

La Société a été transformée en Société Anonyme le 6 novembre 2020 avec un Conseil d'Administration composé des membres suivants :

- Monsieur Nicolas d'Hueppe, administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- Madame Elisabeth Maugars, administrateur,
- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Xavier Buck, administrateur,
- Monsieur Cédric Henri Ponsot, administrateur,
- Monsieur Gabriel Fossorier, administrateur, et
- Monsieur Jean-Philippe Hecketsweiler, administrateur.

Monsieur Jean-Michel Neyret a été nommé Directeur Général Délégué le 10 mai 2021 et a démissionné le 13 septembre 2021.

Le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2021 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce, de scinder les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général

Ainsi le 8 décembre 2021, Monsieur Nicolas d'Hueppe a démissionné de ses fonctions de Directeur Général, conservant ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et Madame Pauline Grimaldi d'Esdra a été nommée Directeur Général.

La Société est également administrée par un Comité des nominations et des rémunérations et un Comité d'audit composés comme il suit :

Comité des nominations et des rémunérations :

- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Cédric Henri Ponsot, administrateur,
- Monsieur Gabriel Fossorier, administrateur,

Comité d'audit

- Madame Elisabeth Maugars, administrateur,
- Madame Florence Lagrange, administrateur,
- Monsieur Xavier Buck, administrateur,

2. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons qu'aucune opération visée à l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été réalisée par les personnes concernées.

3. Rémunération des membres des organes d'administration

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31/12/2021</i>
Rémunération fixe	428
Rémunération variable	117
Jetons de présence	72
Total	617

INFORMATIONS DIVERSES

1. Délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau des délais de paiement des fournisseurs et clients des comptes annuels de la Société par date d'échéance :

Montant en €	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	108					237
Montant total des factures concernées TTC	1 099 382	261 289	37 699	63 839	104 732	467 559
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	70,16%	55,88%	8,06%	13,65%	22,40%	100,00%
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais contractuel : 60 jours date de Facture 30 jours fin de mois
---	--

Montant en €	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	42					45
Montant total des factures concernées TTC	2 082 406	86 103	23 401	521	44 395	154 420
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires TTC de l'exercice	93,10%	55,76%	15,15%	0,34%	28,75%	100,00%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	Délais légal 60 jours date de facture
---	--

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous notre rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous vous précisons par ailleurs que la Société, conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018, a mis en place une politique de diversité au sein du Conseil d'Administration et pour les postes à forte responsabilité (avec la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes).

1. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2021

Nom	Nicolas d'Hueppe
Mandat	Président du Conseil d'Administration, membre du Conseil d'Administration, directeur général ¹
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président des Sociétés Iseran Management et Aubisque Management
Nom	Pauline Grimaldi d'Esdra
Mandat	Directeur Général ²
Date d'échéance - durée du mandat	Durée indéterminée
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président de la société 31 Conseil
Nom	Jean-Michel Neyret
Mandat	Directeur Général Délégué ³
Date d'échéance - durée du mandat	A démissionné le 13 septembre 2021
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président de la société This Side Up
Nom	Gabriel Fossorier
Mandat	Membre du Conseil d'Administration et Vice Président du Conseil d'Administration Membre et Président du comité des nominations et des rémunérations
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	52 Entertainment – Président du comité de surveillance Cauris SAS – Président
Nom	Elisabeth Maugars
Mandat	Membre du Conseil d'Administration Membre et Présidente du comité d'audit
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	StoneArb Investments Limited – Directeur Non Exécutif
Nom	Xavier Buck
Mandat	Membre du Conseil d'Administration Membre du comité d'audit
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Datacenter Luxembourg SA – Administrateur CDCL SA – Administrateur Domain Invest (DI SA) – Administrateur NameSpace Holding SA – Administrateur HLD – Administrateur High Capital – Administrateur One Rag Time – Administrateur
Nom	Florence Lagrange
Mandat actuel	Membre du Conseil d'Administration

	Membre du comité des nominations et des rémunérations
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Antigone Advisory – Présidente Bigben Interactive – Administratrice Nacon – Administratrice Trusteam Lab – Présidente
Nom	Cédric Ponsot
Mandat actuel	Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité des nominations et des rémunérations
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Tweam's - Cofondateur et administrateur Des Cocottes et du Gratin – Cofondateur et administrateur HCP Consulting – Gérant
Nom	Jean-Philippe Hecketsweiler
Mandat	Membre du Conseil d'Administration
Date d'échéance - durée du mandat	A l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2022
Mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	FH4 S.A.S – Président Filorga Initiatives – Administrateur Fonds de dotation pour la création de la Fondation Descartes – Président fondateur HO Industries S.A.S – Président

¹ Etant précisé que Monsieur Nicolas d'Hueppe a démissionné de ses fonctions de Directeur Général le 8 décembre 2021

² Etant précisé que Madame Pauline Grimaldi d'Esdra a été nommée Directeur Général le 8 décembre 2021

³ Etant précisé que Monsieur Jean-Michel Neyret a été nommé Directeur Général Délégué le 10 mai 2021 et démissionné de ses fonctions le 13 septembre 2021

2. Conventions intervenues entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la Société et une autre société contrôlée par la Société

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que les conventions suivantes ont été conclues au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et la société Iseran Management en date du 6 novembre 2020 remplacée par une convention de prestations de services avec la société Aubisque Management en date du 27 janvier 2021 en lieu et place de celle conclue avec Iseran Management
- Convention de prestations de compte-courant d'associés conclue entre Aspin Management et société HLD Europe SCA en date du 24 novembre 2020, la convention ayant été transférée à la Société lors de la réalisation de la fusion d'Aspin Management dans la Société le 24 novembre 2020.
- Modification de la convention de prestations de services conclue entre la Société et la société Aubisque Management en date du 8 décembre 2021
- Convention de prestations de services conclue entre la Société et la société 31Conseil en date du 8 décembre 2021

Depuis la clôture de l'exercice, la Société n'a conclu aucune convention.

Conformément à l'article L.225-40 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes de la Société a établi un rapport spécial sur les conventions visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.

3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé

L'assemblée générale de la Société en date du 8 juin 2021 a délégué au Conseil d'Administration les compétences suivantes :

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<p><i>Treizième résolution⁴</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions</p>	18 mois	10% du montant du capital, à quelque moment que ce soit	Prix unitaire maximum de (300 %) du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse	Non utilisée
<p><i>Quatorzième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce</p>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois		Non utilisée
<p><i>Quinzième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾		Non utilisée

⁴ Les résolutions dont il est fait référence s'entendent par celles figurant sur le texte des résolutions et dont l'approbation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 8 juin 2021.

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<p><i>Seizième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	Se référer au ⁽²⁾	Non utilisée
<p><i>Dix-septième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	1 000 000 d'euros ⁽¹⁾ dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Se référer au ⁽²⁾	Non utilisée
<p><i>Dix-huitième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</p>	26 mois	1 000 000 d'euros	Se référer au ⁽²⁾	Non utilisée

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix	Utilisation
<p><i>Dix-neuvième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des quinzième à dix-huitième résolutions ci-dessus</p>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	Même prix que l'émission initiale	Non utilisée
<p><i>Vingt-et-unième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</p>	26 mois	500 000 euros		Non utilisée
<p><i>Vingt-deuxième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce</p>	38 mois	105 000 actions dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société attribuées par le Conseil d'Administration ⁽³⁾	Se référer au ⁽⁴⁾	Non utilisée
<p><i>Vingt-troisième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;</p>	38 mois	105 000 d'actions (dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre réalisées par le Conseil d'Administration ⁽³⁾)		Utilisée le 1 ^{er} avril 2022 à hauteur de 51.500 actions gratuitement attribuées
<p><i>Vingt-cinquième résolution</i></p> <p>Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise</p>	18 mois	1 500 000 euros	Se référer au ⁽⁵⁾	Non utilisée

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations

de capital en valeur nominale est fixé à 2.000.000 d'euros. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra, pour sa part, excéder 30.000.000 d'euros, ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.

- (2) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum indiqué.
- (3) Ces montants ne sont pas cumulatifs ; le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'attribution gratuite d'actions est de 105.000 actions.
- (4) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, sans pouvoir être inférieur, (i) concernant les options de souscription, à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la résolution du Conseil d'Administration d'attribuer les options, arrondi au centime d'euro supérieur, et (ii) s'agissant des options d'achat, à quatre-vingts pour cent (80 %) du prix moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi au centime d'euro supérieur.
- (5) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail

4. Nouvelles délégations de compétence à consentir au Conseil d'Administration

Il vous sera demandé, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire devant se tenir le 8 juin 2022, de consentir au Conseil d'Administration les nouvelles délégations de compétence suivantes et d'annuler les délégations en vigueur ayant été partiellement ou non utilisées, sans que cela ne puisse remettre en cause l'utilisation desdites délégations de compétence :

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Quatorzième résolution</i>⁵</p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions</p>	18 mois	10% du montant du capital, à quelque moment que ce soit	Prix unitaire maximum de (300 %) du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse

⁵ Les résolutions dont il est fait référence s'entendent par celles figurant sur le texte des résolutions et dont l'approbation sera soumise aux actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 8 juin 2022.

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Quinzième résolution</i></p> <p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions détenues en propre conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce</p>	18 mois	10% du montant du capital social par période de 24 mois	
<p><i>Seizième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	
<p><i>Dix-septième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	2 000 000 d'euros ⁽¹⁾	Se référer au ⁽²⁾

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<p><i>Dix-huitième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	26 mois	1 000 000 d'euros ⁽¹⁾ dans la limite de 20% du capital social par période de 12 mois	Se référer au ⁽²⁾
<p><i>Dix-neuvième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce</p>	26 mois	1 000 000 d'euros	Se référer au ⁽²⁾
<p><i>Vingtième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription décidée aux termes des quinzième à dix-huitième résolutions ci-dessus</p>	26 mois	Dans la limite de 15% de l'émission initiale ⁽¹⁾	Même prix que l'émission initiale
<p><i>Vingt-et-deuxième résolution</i></p> <p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres</p>	26 mois	500 000 euros	

	Durée de validité Expiration	Plafond (valeur nominale)	Modalités de détermination du prix
<i>Vingt-troisième résolution</i> Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce	38 mois	105 000 actions dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société attribuées par le Conseil d'Administration ⁽³⁾	Se référer au ⁽⁴⁾
<i>Vingt-quatrième résolution</i> Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;	38 mois	105 000 d'actions (dans la limite de trois pour cent (3%) du nombre total d'actions composant le capital de la Société et déduction faite des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre réalisées par le Conseil d'Administration ⁽³⁾	
<i>Vingt-sixième résolution</i> Délégation à consentir au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise	18 mois	1 500 000 euros	Se référer au ⁽⁵⁾

- (6) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le plafond cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale des augmentations de capital en valeur nominale est fixé à 2.000.000 d'euros. Le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital de la Société ne pourra, pour sa part, excéder 30.000.000 d'euros, ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.
- (7) Le prix d'émission des actions et des valeurs mobilières, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation, sera fixé par le Conseil d'Administration et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 3 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% (étant toutefois précisé que si, lors de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° du Code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance et étant précisé que le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum indiqué.
- (8) Ces montants ne sont pas cumulatifs ; le nombre cumulé maximum autorisé par l'assemblée générale d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des options de souscription d'actions et de l'attribution gratuite d'actions est de 105.000 actions.
- (9) Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où l'option est consentie dans les limites prévues par la loi et la présente résolution, sans pouvoir être inférieur, (i) concernant les options de souscription, à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la résolution du Conseil d'Administration d'attribuer les options, arrondi au centime d'euro supérieur, et (ii) s'agissant des options d'achat, à quatre-vingts pour cent (80 %) du prix moyen d'achat des actions auto-détenues par la Société, arrondi au centime d'euro supérieur.
- (10) Le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières nouvelles donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-23 du Code du travail

5. Informations relatives aux modalités d'exercice de la direction générale conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce

Depuis le 8 décembre 2021, le Conseil d'Administration a décidé de dissocier les fonctions de Directeur Général et Président du Conseil d'Administration. Ainsi, la direction générale de la Société est désormais assumée par Madame Grimaldi d'Esdra, en tant Directeur général.

6. Informations relatives à l'article L. 225-102 du Code de commerce

Au dernier jour de l'exercice écoulé, aucune action de la Société n'est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

7. Informations relatives à l'activité du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit

Le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité d'audit ont été créés par le Conseil d'Administration en date du 6 novembre 2020. Le comité des nominations et des rémunérations a validé les nominations, les rémunérations des organes de direction et attributions gratuites d'actions conformément à son règlement intérieur.

Le comité d'audit a tenu des réunions en 2021, consacrées à l'examen des comptes annuels 2020, à l'examen des comptes semestriels au 30 juin 2021. Le comité d'audit est systématiquement consulté, avant publication, sur le texte des avis financiers préparés par la direction.

NOTES ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices de la société Alchimie SA :

en euros	2021	2020	2019	2018	2017
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	4 402 822	4 402 822	3 500 000	3 500 000	3 500 000
b) Nombre d'actions émises	4 402 822	4 402 822	100 000	100 000	100 000
c) Nombre (maximal) d'actions futures à créer					
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffres d'affaires hors taxes	22 914 780	23 502 083	19 520 213	29 370 921	41 129 422
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-4 587 826	-3 335 500	-76 099	1 778 142	658 440
c) Impôt sur les bénéfices	-19 678	-30 943		-445 580	
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-13 351 853	-4 194 172	-666 987	1 513 131	1 010 392
e) Montant des bénéfices distribués					
f) Participation des salariés					
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	-1,04	-0,75	-0,76	22,24	6,58
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0,41	-0,41	0	-0,35	-0,18
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	115	88	79	90	93
b) Montant de la masse salariale	5 613 449	4 585 562	4 506 305	4 827 283	5 170 532
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 450 219	2 025 488	1 967 409	2 351 402	2 377 483

ANNEXE 2 : TABLEAU DES DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que la Société a procédé aux distributions détaillées ci-après au cours des trois derniers exercices :

Exercices sociaux	Dividendes distribués	Eligibilité à l'abattement de 40%
31-déc-21	0	N/A
31-déc-20	594.390 €*	N/A
31-déc-19	0	N/A

* Le 24 novembre 2020, la Société a procédé à une distribution en nature au profit des associés de la Société des 110.022 actions de la société Cellfish SAS (anciennement dénommée Elixir) pour un montant global de 594.390 euros.

ANNEXE 2 : RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITES D' ACTIONS

Nous vous rendons compte des attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice écoulé conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

Le 1er avril 2021, faisant usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie par décisions unanimes des associés en date du 6 novembre 2020, le Conseil d'Administration a attribué gratuitement 23.000 actions comme il suit :

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de conservation	Valeur de l'action
Salarié 1	2.000	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 2	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 3	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 4	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 5	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 6	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 7	2.500	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 8	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 9	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 10	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 11	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 12	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 13	2.500	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 14	6.000	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 15	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Total	23.000				

Le 1 avril 2022, le Conseil d'Administration, constatant l'expiration de la période d'acquisition et la réalisation des conditions attachées à l'acquisition, a définitivement attribué gratuitement 12.000 actions sur les 23.000 actions gratuitement attribuées.

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de conservation	Valeur de l'action
Salarié 1	2.000	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 2	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 3	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 4	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 5	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 6	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 7	2.500	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 8	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 9	1.250	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Salarié 10	625	1 an	Condition de présence	2 ans	18.56 euros
Total	12.000				

Le 1er avril 2022, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui avait été consentie, l'assemblée générale en date du 8 juin 2021, a attribué gratuitement 51.500 actions de la Société comme il suit :

Bénéficiaires	Nombre	Période d'acquisition	Conditions attachées à l'acquisition	Période de conservation	Valeur de l'action
Salarié 1	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 2	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 3	5.000	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 4	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 5	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 6	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 7	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 8	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 9	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 10	1.500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 11	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 12	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 13	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 14	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 15	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 16	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 17	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 18	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 19	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 20	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 21	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 22	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 23	1.500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 24	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 25	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 26	1.500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 27	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 28	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 29	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 30	1.500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 31	5.000	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 32	1.500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 33	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 34	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 35	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 36	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 37	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 38	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 39	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 40	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 41	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 42	10.000	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 43	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 44	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 45	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 46	5.000	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Salarié 47	500	1 an	Condition de présence	2 ans	3 euros
Total	51.500				

Informations financières

Comptes consolidés au 31 décembre 2021

COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021

État de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/21	31/12/20
Actif non courant			
Goodwill	5.1	2 016	1 502
Immobilisations incorporelles	5.2	3 103	2 346
Immobilisations corporelles	5.3	255	279
Droits d'utilisation	5.4	3 648	3 557
Impôts différés actifs		0	197
Créances fiscales non courantes	5.7	0	285
Autres actifs financiers non courants	5.5	181	2 002
Total actif non courant		9 205	10 168
Actif courant			
Créances clients et autres débiteurs	5.6	6 028	6 254
Créances fiscales et sociales courantes	5.7	1 655	1 880
Autres actifs courants	5.8	352	1 168
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	7 061	14 955
Total actif courant		15 095	24 257
TOTAL ACTIF		24 300	34 425
En milliers d'euros			
		31/12/21	31/12/20
Capitaux propres			
Capital	5.10	4 403	4 403
Primes liées au capital		11 621	11 622
Autres éléments du résultat global		(225)	73
Réserves		(7 596)	792
Résultat		(9 038)	(8 582)
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		(835)	8 308
Dettes non courantes			
Avantages du personnel	5.14	305	293
Dettes financières non courantes	5.13	6 850	8 162
Dettes locatives non courantes	5.13	3 510	3 550
Provisions	5.12	137	105
Total dettes non courantes		10 802	12 110
Dettes courantes			
Dettes financières courantes	5.13	1 597	1 717
Dettes locatives courantes	5.13	686	561
Dettes fournisseurs	5.15	8 870	8 522
Dettes fiscales et sociales courantes	5.16	3 009	3 046
Autres passifs courants	5.16	171	161
Total dettes courantes		14 333	14 007
TOTAL PASSIF		24 300	34 425

Compte de résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Chiffre d'affaires	6.1	32 223	28 952
Coût des ventes	6.2	(15 639)	(13 794)
Marge brute		16 584	15 158
Frais technologiques et développement	6.2	(4 669)	(3 724)
Frais de marketing et vente	6.2	(15 083)	(14 161)
Frais généraux et administratifs	6.2	(5 405)	(5 900)
Résultat opérationnel		(8 574)	(8 626)
Coût de l'endettement financier net	6.4	(497)	(450)
Autres produits et charges financières	6.4	329	(115)
Résultat financier		(168)	(564)
Resultat net avant impôt des activités poursuivies		(8 741)	(9 191)
Charge d'impôt sur le résultat	6.5	(297)	504
Résultat net des activités poursuivies		(9 038)	(8 687)
Résultat des activités non poursuivies	7	-	105
Résultat net d'impôt		(9 038)	(8 582)
Résultat des minoritaires		-	-
Résultat net part du Groupe		(9 038)	(8 582)

État du Résultat Global consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
RESULTAT NET D'IMPÔT	(9 038)	(8 582)
Ecart de conversion	(312)	60
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(312)	60
Ecart actuariels sur engagements envers le personnel	28	(24)
Effets fiscaux	(14)	6
Variation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global nets d'impôts différés		55
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	14	37
TOTAL RESULTAT GLOBAL	(9 336)	(8 485)
Dont part du groupe	(9 336)	(8 485)
Dont part des intérêts minoritaires	-	-

Les instruments de capitaux par OCI concernent les titres non consolidés détenus par la Société dans la société The Artist Academy, valorisés à la juste valeur.

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Capital		Primes et réserves consolidées	Actions propres	Ecart de conversion	Autres résultats	Résultat	Total - Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	En actions	En K€								
Au 31 décembre 2019 Avant changement de méthode	4 402 822	3 241 036	3 520	-	-	(23)	(892)	5 935	3	5 938
Changement de méthode (1)	-	-	89	-	-	-	-	89	-	89
Au 31 décembre 2019 Après changement de méthode	4 402 822	3 241	3 609	-	-	(23)	(892)	5 935	3	5 938
Au 1 Janvier 2020	3 273 368	3 241	3 609	-	-	(23)	(892)	5 935	3	5 938
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(892)	-	-	-	892	-	(3)	(3)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(8 582)	(8 582)	-	(8 582)
Instruments financiers : variations de juste valeur	-	-	-	-	-	55	-	55	-	55
Ecart de conversion	-	-	-	-	60	-	-	60	-	60
Ecart actuariel sur engagements envers le personnel	-	-	-	-	-	(19)	-	(19)	-	(19)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	60	36	(8 582)	(8 486)	-	(8 486)
Fusion-Absorption d'Aspin Management	27 319	60	(6 059)	-	-	-	-	(6 000)	-	(6 000)
Augmentation de capital 27/11/20	1 102 135	1 102	16 752	-	-	-	-	17 855	-	17 855
Frais liés à l'IPO	-	-	(913)	-	-	-	-	(913)	-	(913)
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	(172)	-	-	-	(172)	-	(172)
Au 31 décembre 2020	4 402 822	4 403	12 497	(172)	60	13	(8 582)	8 219	-	8 219
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	(8 582)	-	-	-	8 582	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	(9 038)	(9 038)	-	(9 038)
Ecart de conversion	-	-	-	-	(312)	-	-	(312)	-	(312)
Ecart actuariel sur engagements envers le personnel	-	-	-	-	-	14	-	14	-	14
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(312)	14	-	(298)	-	(298)
Diminution de la prime d'émission	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Paiements fondés en actions	-	-	-	191	-	-	-	191	-	191
Variation de l'auto-contrôle	-	-	-	(20)	-	-	-	(20)	-	(20)
Au 31 décembre 2021	4 402 822	4 403	4 026	(1)	(252)	27	(9 038)	(835)	-	(835)

(1) Le changement de méthode est lié au calcul des IFC appliqué à compter du 01/01/2020 selon IAS 19

Les opérations sur le capital de la Société sont présentées en note 5.10.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Résultat net total des sociétés consolidées	(9 038)	(8 582)
<i>Résultat net des activités arrêtés ou en cours de cession</i>		674
Résultat net total des activités poursuivies	(9 038)	(9 256)
Elimination des amortissements et provisions	1 854	1 286
Elimination Plus ou moins-values de cession	0	
Elim. de la charge (produit) d'impôt	297	(329)
Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie	203	-
Elimination des charges d'intérêts	497	223
Total marge brute d'autofinancement	(6 188)	(8 076)
Impôt versés encaissés	(114)	
Variation des créances clients liées à l'activité	1 611	(926)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs	(69)	2 624
Flux net opérationnel affecté par les activités poursuivies	(4 762)	(6 378)
Acquisition d'immobilisations	(2 438)	(3 172)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	1
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	-	-
Variation des prêts et avances consentis	1 821	-
Incidence des variations de périmètre	-	(679)
Variation nette des placements à court terme	-	-
Flux net affecté aux investissements des activités poursuivies	(617)	(3 850)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	16 942
Diminution prime d'émission	(1)	
Emissions d'emprunts	13	3 128
Remboursements d'emprunts	(1 833)	(936)
Remboursement des obligations locatives	(589)	(349)
Intérêts payés	(110)	(149)
Cession (acq.) nette actions propres	(20)	(172)
Variation nette des concours bancaires	-	
Flux net provenant du financement des activités poursuivies	(2 540)	18 464
Incidence variation taux de change	24	(9)
Incidence des variations des actifs et passifs destinés à être cédés	-	2 535
Variation nette de la trésorerie de l'exercice	(7 894)	10 761
Trésorerie à l'ouverture	14 955	4 194
Trésorerie à la clôture	7 061	14 955
Décomposition de la trésorerie nette :	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement	118	118
Soldes de banques et caisses	6 943	14 837
Concours bancaires courants	-	-
Trésorerie nette	7 061	14 955

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes annexes sont exprimés en milliers d'euros)

NOTE 1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES FAITS MARQUANTS

1.1 Information relative à la Société et à son activité

Le siège social de la Société est situé au 43/45 avenue Victor Hugo, bâtiment 264 – 93534 Aubervilliers (France).

La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 420 919 904 RCS de Bobigny.

Les comptes individuels et consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 20 avril 2022 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 8 juin 2022.

1.2 Faits marquants de l'exercice

Il est rappelé qu'Alchimie est une plateforme vidéo OTT qui permet aux médias, aux marques et aux talents de lancer leur propre service de vidéo à la demande aux bénéficiaires de leurs audiences et de leurs clients. La société a édité ou co-édité plus de 130 services en France et à l'étranger avec des groupes médias (Prisma, Zinet, Aerion, Royalement Vôtre Éditions), des talents connus sur les réseaux sociaux (Até Chuet, Astronogeeek, Mister Geopolitix) Alchimie dispose d'un catalogue de plus de 55 000 titres de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises, All3Media, Phare Ouest ou RTVE) et d'un réseau de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon, Orange, Movistar, Samsung, Huawei, Roku, etc.).

Acquisition d'actifs de la société TV4 Entertainment

La société a pénétré le marché américain au 1^{er} trimestre de l'année avec le rachat d'actifs de la société TV4 Entertainment pour un montant de 1 M\$, lui permettant de poursuivre l'internationalisation du catalogue de contenus. Les actifs correspondent à l'acquisition de près de 10 chaînes SVOD thématiques rassemblant une base de 14 000 abonnés autour de contenus de passions dont notamment le service Inside Outside (Maison et Jardin) présent sur Amazon Channels aux US. Les actifs d'édition de TV4Entertainment bénéficient d'accords de coédition avec All3Media et Flame, les principaux groupes médias mondiaux, qui ont déjà produit des chaînes thématiques OTT dotées d'audiences d'envergure et en pleine croissance sur le segment du « Factual entertainment » (sujets de société traités sur le ton du divertissement). Ces actifs comprennent des contenus de catégories variées, ainsi que des partenariats de distribution de premier plan avec Amazon Channels et Roku.

Remboursement anticipé de la dette senior

La Société a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 5 500 milliers d'euros le 30 juin 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élevait à 1 833 milliers d'euros, avec deux dernières échéances au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022. Un gage espèce avait été mis en place le jour de l'introduction en bourse à la demande des prêteurs du pool bancaire. En date du 20 janvier 2021, la Société a remboursé de manière anticipée l'intégralité du capital restant dû avec le double objectif de réduire le coût de la charge financière et de récupérer pleinement sa capacité de manœuvre dans le cas d'opération sur capital.

Report du remboursement de l'annuité de remboursement du compte courant d'associé

Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe

pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire. Le remboursement initialement prévu au mois de novembre 2021 a été reporté avec l'accord de HLD en raison de l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale qui a entrepris une revue exhaustive des activités du Groupe à son arrivée, pour évaluer la capacité financière de l'entreprise à rembourser notamment le compte courant comme prévu dans la convention.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Renouvellement du contrat Orange Portail pour 2022 et arrêt du service en janvier 2023

La société a un contrat historique avec l'opérateur de fourniture d'un service clé en main, « Orange Custo », contenant à la fois des contenus Musique (sonneries), fonds d'écrans, répondeurs, des applications Life Style et des contenus video depuis juillet 2019. Orange a communiqué à la Société son intention de renouveler le contrat pour l'exercice 2022 mais également de fermer le service à horizon janvier 2023. Cette décision a été justifiée par l'évolution du marché des services sur mobile nécessitant une redéfinition des offres d'Orange dans ce domaine. Le service comptait au 31 décembre 2021, 140 000 abonnés au service vidéo et comptabilisant 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'ensemble du service.

Attribution gratuite d'actions

Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a constaté la fin de la durée des droits d'acquisition définitive de 12 000 actions gratuitement attribuées le 1er avril 2021 et les a livrées à leurs bénéficiaires par prélèvement d'une somme de 12 000 euros sur le poste « Prime d'émission », résultant en une augmentation de capital de 12 000 euros par émission de 12 000 actions nouvelles.

Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 8 juin 2021 afin d'attribuer gratuitement 51.500 actions au profit de salariés de la Société.

Plan de sauvegarde de l'emploi

Le 10 février 2022, la Société a annoncé un projet, d'adaptation de son modèle visant la rentabilité opérationnelle en 2022 par la réorganisation de ses investissements et de sa structure. La phase d'information-consultation des représentants du personnel a pris fin le 17 mars 2022. Le plan de sauvegarde de l'emploi a été homologué par la DRIEETS le 11 avril 2022.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des comptes

Comparabilité des états financiers

Les comptes consolidés de l'exercice 2021 du Groupe reprennent ainsi en comparatifs les comptes consolidés 2020 du groupe.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », la distribution aux actionnaires historiques d'une partie du segment opérationnel Legacy effectuée en 2020 correspond à la définition d'une activité cédée et a entraîné des reclassements au sein du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie des états financiers. Une présentation détaillée de ces reclassements est présentée en note 7.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2021 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2020, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union Européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er janvier 2021

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1, le Groupe a appliqué l'ensemble des normes en vigueur au 31 décembre 2021, à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers.

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1er janvier 2021 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021. Les principaux amendements en vigueur au sein de l'Union européenne, applicables en 2021 sont les suivants :

- Application de la norme IFRS 2

Si on se réfère aux normes comptables (IFRS 2.10 et IFRS 2.11), la juste valeur des actions gratuites à la date d'attribution correspond :

- A son prix de marché, si l'action est cotée ou à son prix de marché estimé si l'action n'est pas cotée ;
- Ajusté des caractéristiques et conditions d'attribution des actions gratuites.

En pratique, le prix de marché est généralement ajusté des éléments suivants (IFRS 2. B3) :

- Des Dividendes non versés pendant la période d'acquisition des droits. On réduit donc la valeur de l'action de la juste valeur des dividendes qui ne seront pas versés à son propriétaire.
- De l'incessibilité des actions post-acquisition, qui empêche le porteur de céder ses actions durant la période de conservation. Le droit de recevoir une action au terme d'un certain délai vaut moins que de la recevoir immédiatement. Le retraitement doit alors prendre en compte l'impact que cette restriction temporelle a sur la valeur de l'action pour un acteur de marché. Dans le cas d'une action cotée ou faisant l'objet d'échanges soutenus sur un marché liquide, cette période d'incessibilité a peu d'impact sur la valeur de l'action.
- De l'impact de l'existence de conditions de performance. Quand l'attribution d'actions gratuites est subordonnée à la satisfaction de conditions de performance (taux de croissance du chiffre d'affaires, du cours de bourse, etc.), leur impact doit être pris en compte dans l'évaluation des actions gratuites. Il est alors recommandé d'utiliser un modèle mathématique d'évaluation d'options pour déterminer la probabilité d'occurrence de ces conditions de performance.
- De l'impact de l'existence d'autres conditions. L'attribution d'actions gratuites peut être subordonnée à la satisfaction d'autres conditions relatives à l'acquisition des droits qui sont également à prendre en compte dans l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites attribuées (IFRS 2.21A).

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7

Le 26 septembre 2019, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 (phase 1) dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence. Le texte, adopté par l'Union Européenne le 16 janvier 2020, est applicable au 1er janvier 2020 de manière rétrospective.

- Amendements à IFRS 3

Le 22 octobre 2018, l'IASB a publié des amendements à IFRS 3 afin de clarifier la définition d'activité dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le texte, adopté par l'Union Européenne le 21 avril 2020 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

- Amendements à IFRS 16

Le 28 mai 2020, l'IASB a publié un amendement à IFRS 16 sur les allègements de loyers liés à la pandémie de Covid-19. Le texte, adopté par l'Union européenne le 9 octobre 2020 est applicable au 1^{er} juin 2020. Cet amendement donne aux locataires la possibilité de comptabiliser les allègements de loyer liés à la pandémie comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrats de location.

2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Afin de préparer les états financiers conformément aux IFRS, la direction a recours à des estimations et des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables IFRS. Ces jugements et/ou estimations ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes. L'impact de ces changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période, ou sur les périodes ultérieures affectées.

Les jugements, les estimations et les hypothèses élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- Ecart d'acquisition (note 5.1) ;
- Activation des frais de développement (note 5.2).

Les hypothèses qui sous-entendent les principales estimations et les jugements sont décrites dans les notes annexes de ces états financiers.

Continuité d'exploitation

À la date de la clôture des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Le 10 février 2022, la Société a communiqué une adaptation de son modèle pour viser un EBITDA positif sur l'exercice 2022. La réorganisation de la structure tant en France qu'à l'International, couplée à une mise en pause des dépenses marketing vont entraîner une baisse significative des coûts fixes.

En complément, la Société va diversifier son modèle en commercialisant son Offre d'édition de chaînes en tant que prestataire de services auprès de tiers. La Société va également se concentrer sur les marchés où elle estime avoir le potentiel de croissance rentable le plus important comme la France et l'Espagne.

A la date de la clôture de ses comptes consolidés, le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois, et les comptes consolidés sont donc arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 10, États financiers consolidés. Cette norme présente un modèle unique de consolidation qui identifie le contrôle comme étant le critère à remplir pour consolider une entité. Un investisseur exerce le contrôle sur une entité détenue, s'il détient le pouvoir sur cette entité, s'il est exposé aux rendements variables de l'entité, ou s'il a des droits sur ces rendements variables en raison de son implication dans cette entité, et s'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur le montant de ces rendements.

Les filiales sont les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Elles sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le Groupe en obtient le contrôle, et sont déconsolidées dès la date à laquelle elles cessent d'être contrôlées par le Groupe. Les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

Au 31 décembre 2021, le Groupe est constitué des entités ci-dessous, consolidées par intégration globale :

31/12/2021

Dénomination	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
SOCIETE MERE				
Alchimie SA	France			
PERIMETRE DE CONSOLIDATION				
Alchimie Rights	France	100%	100%	Intégration globale
Alchimie GmbH	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie Plus	Espagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie U.K.	Angleterre	100%	100%	Intégration globale
Alchimie INC	Etats-Unis	100%	100%	Intégration globale

Au 31 décembre 2020, le Groupe était constitué des entités ci-dessous :

31/12/2020

Dénomination	Pays	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
SOCIETE MERE				
Alchimie SA	France			
PERIMETRE DE CONSOLIDATION				
Alchimie Rights	France	100%	100%	Intégration globale
Alchimie GmbH (1)	Allemagne	100%	100%	Intégration globale
Alchimie U.K.	Angleterre	100%	100%	Intégration globale

(1) Anciennement dénommée Cellfish GmbH

Les sociétés Alchimie Inc et Alchimie Plus ont été créés dans l'année afin de développer l'activité aux USA (Cf. note 1.2) et en Espagne.

Les états financiers des filiales hors zone euros sont établis dans une devise fonctionnelle locale et sont convertis en euros :

- Aux taux de change en vigueur en fin de période pour les actifs et passifs ;
- Aux taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les produits et charges, ou aux taux de change moyens durant la période si ce taux de change est proche des taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les écarts de conversion qui résultent de l'application de cette méthode sont comptabilisés dans les capitaux propres consolidés en « Autres éléments du résultat global ». Les mouvements du périmètre de consolidation sont développés dans les événements marquants des exercices clos le 31 décembre 2021.

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information sectorielle doit être organisée selon des secteurs opérationnels pour lesquels les résultats sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin d'évaluer leurs performances et de prendre des décisions quant aux ressources à leur affecter. Elle doit être le reflet du *reporting* interne à destination du principal décideur opérationnel.

Le Groupe tire ses produits de deux principaux secteurs d'activités : « Vidéo » et « Legacy ». Le *reporting* interne du Groupe à destination du principal décideur opérationnel, le Conseil d'Administration de la Société, est structuré autour de ces activités qui constituent les 2 secteurs opérationnels du Groupe.

Secteur Vidéo

Le secteur Vidéo est composé essentiellement de services de streaming vidéo facturés à l'abonnement. Les services permettent au client d'accéder à un catalogue de programmes de vidéos à la demande et/ou de chaînes linéaires, en illimité, constituant une seule obligation de prestation remplie progressivement, le client recevant et consommant simultanément les avantages procurés par la prestation du Groupe à chaque instant du service. Dans sa relation avec le partenaire, le Groupe agit en tant que principal vis-à-vis du client final, étant responsable du contenu, de l'activation de l'abonnement du client final et de la fixation du prix de vente. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

Les sociétés créées en 2021, Alchimie Inc. aux US et Alchimie Plus en Espagne sont exclusivement dédiés à l'activité vidéo.

Alchimie Inc. est la société qui a acquis le fonds de commerce de la société TV4 Entertainment.

Secteur Legacy

L'activité Legacy de la Société se décompose en deux sous-activités distinctes les unes des autres, suivies elles-mêmes par zones géographiques :

- L'activité de Personnalisation du Mobile (Mobile Content)
- L'activité Services aux entreprises (B2B)

L'activité B2B en Allemagne de monétisation d'audiences pour les médias (jeux concours principalement), de vente de tickets de matchs de football par l'intermédiaire de numéros audio téléphoniques surtaxés et la rémanence de quelques services de personnalisation du mobile : Ces activités sont exploitées par Alchimie GmbH.

(anciennement dénommée Cellfish GmbH). Ces activités sont un support aux perspectives commerciales et de développement des services Vidéo.

Dans sa relation avec ses partenaires, le Groupe agit en tant qu'agent vis-à-vis du client final, n'étant pas responsable de la prestation principale promise. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur nette en intégrant les seules commissions afférentes directement en revenus.

Pour les quelques services de personnalisation du mobile, Alchimie GmbH agit en tant que principal vis-à-vis du client final. En conséquence, le Groupe comptabilise les revenus issus de cette activité pour leur valeur brute, et les différentes commissions de distribution, facturations, afférentes en charges au prorata temporis de la durée de l'abonnement.

L'activité B2B en France avec principalement un contrat avec l'opérateur Orange : Alchimie fournit à Orange un service clé en main hybride contenant à la fois des sonneries, fonds d'écrans, des applications et de la Vidéo depuis juillet 2019. Cette activité est actuellement répartie entre les 2 segments opérationnels Legacy et Vidéo. La part de marché de l'activité vidéo lié à ce contrat Orange est en forte croissance. Orange accorde également beaucoup d'importance à la partie vidéo (le nom administratif chez Orange du service est « Pass Video »). Ce contrat sera développé principalement sur le segment opérationnel Vidéo.

En l'absence d'investissements, l'activité Legacy est amenée à décroître graduellement au cours des prochaines années.

Le Groupe utilise les indicateurs suivants comme principaux indicateurs de sa performance opérationnelle (les données financières de l'activité Legacy mentionnées ci-après ne correspondent qu'à celles de l'activité Legacy) :

Par secteur opérationnel (12 mois) <i>En milliers d'euros</i>	2021			2020		
	VIDEO	LEGACY	TOTAL	VIDEO	LEGACY	TOTAL
Chiffre d'affaires	29 525	2 699	32 223	25 168	3 785	28 952
<i>Coût des ventes</i>	-15 166	- 473	-15 639	-13 035	- 759	-13 794
Marge brute	14 359	2 226	16 584	12 133	3 026	15 158
<i>% Marge Brute / Chiffre d'affaires</i>	49%	82%	51%	48%	80%	52%
Frais technologiques et développement	-4 529	- 140	-4 669	-3 550	- 174	-3 724
Frais de marketing et vente	-14 969	- 114	-15 083	-14 025	- 135	-14 161
Frais généraux et administratifs	-5 247	- 159	-5 405	-5 583	- 317	-5 900
Résultat opérationnel	-10 386	1 813	-8 574	-11 025	2 399	-8 626

Résultat opérationnel des activités
cédées

2 034

La répartition par zone géographique de l'activité est effectuée à partir de l'origine du client pour les revenus et se présente comme suit :

Chiffre d'affaires par zone géographique <i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
France	16 086	10 094
Allemagne	7 515	11 326
Angleterre	1 790	2 864
Autriche	1 880	1 422
Espagne	4 097	2 925
Etats-Unis	775	11
Autres	80	310
Total	32 223	28 952

Pour l'exercice 2021, Orange est le seul client dépassant le seuil de 10% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour un montant de 4,2 millions d'euros (contre 3,2 millions d'euros en 2020).

Les actifs non courants alloués par secteur d'activité sont les suivants :

- Ecart d'acquisition (valeur nette de 2 016 Milliers d'euros au 31 décembre 2021) alloué au secteur Legacy pour 1 361 Milliers d'euros (cf. note 5.1) et une valeur de 655 Milliers d'euros alloué au secteur vidéo.
- Coûts de développements capitalisés (valeur nette de 2 989 Milliers d'euros au 31 décembre 2021) alloués intégralement au secteur Vidéo (cf. note 5.2)
- Les droits d'utilisations se décomposent principalement par les contrats de location (bail commercial , contrat de location de serveurs informatiques, et de locations de voitures de fonction en France et en Allemagne).

La répartition par zone géographique des actifs non courants au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Actifs non courant par zone géographique au 31/12/2021	France	Espagne	Angleterre	Allemagne	Etats-Unis	TOTAL
<i>En milliers d'euros</i>						
Goodwill	1 361	0	0	0	655	2 016
Immobilisations incorporelles	2 989	0	0	0	114	3 103
Immobilisations corporelles	247	0	2	7	0	255
Actifs au titre de droits d'utilisation	3 396	0	0	252	0	3 648
Total	7 994	0	2	258	769	9 023

NOTE 5 DETAIL DE L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

5.1 Écarts d'acquisition et tests de dépréciation

Méthodes comptables

L'écart d'acquisition est comptabilisé au coût comme établi à la date d'acquisition de l'activité, diminué, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées et d'une quote-part d'activités cédées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Toutes les pertes de valeur sont déduites du résultat net de l'exercice et réparties entre la société mère et les participations ne donnant pas le contrôle.

Aux fins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT, définies comme le plus petit groupe d'actifs identifiables générant des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ou groupe d'UGT, à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat.

Recours aux estimations et jugements

Un certain nombre d'estimations est formulé afin de déterminer la valeur recouvrable de l'UGT, définie comme le plus haut de la valeur de réalisation nette de frais et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée comme étant la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie attendus. Les projections de flux de trésorerie sont fondées sur des hypothèses économiques déterminées par la direction du Groupe de la façon suivante :

- les flux de trésorerie sont ceux du budget établi sur une période de 3 années ;
- au-delà de cet horizon, les flux de trésorerie sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuel reflétant le taux attendu de croissance long terme du marché.

Le Groupe analyse son activité autour de deux secteurs opérationnels, auxquels sont rattachés les écarts d'acquisition. Chaque secteur opérationnel est composé de plusieurs UGT.

Le Groupe a fait l'acquisition au 1^{er} mars 2021, d'actifs de la société TV4 Entertainment considérés comme une activité au sens d'IFRS 3 en raison des nombreux processus jugés suffisamment substantiels.

Les actifs correspondent à des abonnés (14 000) à des services de VOD, distribués par l'intermédiaire des plateformes d'Amazon et ROKU Channels et également accessibles par l'intermédiaire d'un site internet. Le service Inside Outside est le principal sur le territoire américain.

Les processus des services se décomposent par :

- une gestion récurrente des contenus mis en avant auprès des clients,
- une relation commerciale avec les places de marchés et directement avec les abonnés,
- un suivi technique des ingestions et animations des video au sein des places de marchés Amazon et Roku Channels mais également sur le site internet du service,
- la gestion contractuelle et opérationnelle avec les fournisseurs / ayant droits de contenus.

Par ce rachat, Alchimie va continuer d'entretenir ces processus au travers de son savoir-faire. Cette acquisition « d'actifs » nous semble légitimement relever de la définition d'une activité compte tenu de ce qui précède..

Le prix payé (1 million de dollars) est supérieur à la simple valeur estimée du portefeuille d'abonnés existant à la date d'acquisition. Le prix payé résulte des synergies avec les activités existantes d'Alchimie et du fait de pouvoir s'implanter aux Etats-Unis dans le secteur de la VOD thématique.

L'objectif est de profiter des relations avec les distributeurs (places de marchés aux Etats-Unis) et les fournisseurs de contenus pour élargir l'offre avec de nouveaux services en favorisant les thématiques développées par Alchimie, et ainsi développer les revenus.

L'évolution de l'écart d'acquisition depuis le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentations	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31/12/2021
Ecarts d'acquisition bruts	1 502	639	(0)	16	2 157
Dépréciations	-	(141)	-	-	(141)
TOTAL Net	1 502	499	(0)	16	2 016

Au 31 décembre 2021, l'écart d'acquisition augmente de 655 milliers d'euros suite à l'acquisition d'actifs de la société TV4Entertainment. Une allocation du prix d'acquisition (1 million de dollars) a été effectuée pour

reconnaitre d'une part, la valeur des actifs et passifs acquis, à leur appréciation à la juste valeur (en immobilisation incorporelle) pour un montant de 258 milliers de dollars et le goodwill pour un montant de 742 milliers par différence comme l'exigent les normes comptables IFRS 3 (révisée) et IAS 38, pour les regroupements d'entreprises. L'augmentation de 655 milliers d'euros d'écarts d'acquisition correspond la conversion avec le taux au 31-12-2021.

Une dépréciation a été constatée pour 114 milliers d'euros au titre de le l'activité TVPlayer en Angleterre suite à la dégradation des perspectives commerciales.

Les fonds de commerces historiques Plurimedia Spectacles et Tevolution ont également été dépréciés pour 27 milliers d'euros.

Les principales hypothèses utilisées par le Groupe pour tester l'écart d'acquisition de l'activité Legacy valorisé à 1365 Milliers d'euros sont un Coût moyen pondéré du capital net (« CMPC ») de 11,5% appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels des quatre prochaines années et un taux de décroissance à l'infini (« PGR ») de 26% sur les flux de trésorerie considérés pour l'année terminale.

Le test de dépréciation ainsi réalisé n'a pas donné lieu à une dépréciation de l'écart d'acquisition au 31 décembre 2021.

La part de la valeur terminale dans la valorisation de l'activité Legacy représente 18% de sa valeur totale. Le tableau ci-après présente la sensibilité des résultats du test de dépréciation aux évolutions des principales hypothèses utilisées au 31 décembre 2021 (en millions d'euros) :

Sensibilité au 31 décembre 2021	Marge de confort	Taux d'actualisation +1,0%	Taux de croissance à long terme -5,0%	Flux de trésorerie valeur terminale -20,0%	Combinaison des 3 facteurs
Goodwill UGT "Legacy"	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1

5.2 Immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques
- Les licences de logiciels
- Les frais de développement (comptabilisés en avances et acomptes sur immobilisations incorporelles pendant la phase de développement et en logiciels une fois la phase de développement achevée)

Les marques, d'une durée de vie non déterminée, ne font pas l'objet d'amortissement, mais de tests de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Le coût d'acquisition des licences de logiciels est capitalisé sur la base du coût d'acquisition et du coût d'installation.

Conformément à la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de développement encourus par le Groupe doivent être immobilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement aillent à l'entreprise, ce qui est généralement étayé par l'existence de commande ou de contrats ;
- Les coûts peuvent être évalués de façon fiable ;
- Le Groupe a la capacité d'utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires à l'achèvement du projet.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat sur la ligne « Frais de recherche et développement » en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimée :

- Logiciel acquis : 1 à 2 ans
- Logiciel développé en interne : 4 ans
- Relations clientèle (base d'abonnés acquise TV4E): 1,5 ans

Le tableau ci-après illustre les mouvements survenus au cours des deux exercices :

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2021
Immobilisations incorporelles						
Marques	365	-	(363)	-		2
Logiciels, Concessions, brevets & droits similaires	2 755	1 494	(78)	98	-	4 269
Relations clientèle	-	222	-	-	6	227
Avances et acomptes s/imm. incorp.	397	-	-	(101)	-	296
Total immobilisations incorporelles brut	3 517	1 716	(441)	(3)	6	4 795
Amortissements et dépréciations						
Amt/Dép. conc, marques	(363)	(0)	363	-	-	-
Amt/Dép. log, conc, brevets & dts similaires	(808)	(851)	78	3	-	(1 578)
Amt/Dép. clientèle	-	(111)	-	-	(3)	(114)
Total amortissements et dépréciations	(1 171)	(962)	441	3	(3)	(1 691)
TOTAL immobilisations incorporelles nettes	2 346	754	-	-		3 103

Les marques des activités historiques ayant été considérées comme non utiles à la stratégie du groupe en 2021, il a été constaté une mise au rebut à hauteur de 363 milliers d'euros de ces marques qui étaient totalement amorties.

Au sein de la catégorie des Logiciels sont capitalisés les projets de développement des fonctionnalités de la plateforme liés à l'infrastructure technique vidéo. Ces développements permettent d'autonomiser. Ces projets permettent de générer davantage de trafic sur le site web et ainsi davantage de clientèle dans le contexte de l'orientation commerciale de la société.

Ces projets ont été capitalisés en accord avec les normes IFRS dans la mesure où ils répondent aux critères de capitalisation définis par IAS 38.57. Au 31 décembre 2021, les frais de développement capitalisés s'élèvent à un montant brut de 4 565 Milliers d'euros, pour des amortissements cumulés de 1 578 Milliers d'euros.

Pour chacun des exercices présentés, le Groupe n'a pas identifié d'indicateur de perte de valeur pour les UGT et n'a pas procédé à des tests de dépréciation.

L'augmentation de 222 milliers d'euros correspond à la juste valeur de la base d'abonnés (14 000) des services acquis à la société TV4Entertainment au 1er mars 2021. La juste valeur a été calculée sur la base des revenus projetés, basés par l'application du taux de résiliation observé sur une période de 8 mois, post acquisition, de 5,46% par mois en moyenne (18.1 mois de durée de vie), déduction faite des charges d'exploitation projetées sur la période (coûts de contenus, partages de revenus pour l'éditorialisation du service pour le partenaire).

5.3 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif ou le cas échéant, comptabilisées comme un actif séparé s'il est probable que les avantages économiques

futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- Agencements : 10 ans
- Travaux, gros œuvre : 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 5 ans
- Meubles : 3 à 5 ans
- Matériel de présentation : 2 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Le tableau ci-après illustre les mouvements des immobilisations corporelles au cours des deux exercices :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2021
Immobilisations corporelles						
Matériels de bureau et informatique, mobilier	712	78	(51)	9	0	748
Autres immobilisations corporelles	339	6	(19)	(154)	-	173
Total immobilisations corporelles brut	1 051	84	(70)	(145)	0	921
Amortissements et dépréciations						
Matériels de bureau et informatique, mobilier	(628)	(92)	51	70	(0)	(599)
Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
Baux immobiliers, droits d'utilisation	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	(144)	(17)	19	75	-	(67)
Total amortissements et dépréciations	(772)	(109)	70	145	(0)	(666)
TOTAL immobilisations corporelles nettes	279	(25)	(0)	-	0	255

5.4 Actifs au titre de droits d'utilisation et dettes de locations

Principes comptables

La norme IFRS 16, Contrats de location redéfinit la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location.

Lors de la comptabilisation initiale d'un contrat, le passif locatif est reconnu à hauteur de la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés actualisée au taux d'emprunt marginal de la Société preneuse.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant égal au passif locatif, ajusté notamment du montant des éventuels loyers payés d'avance.

Comme le permet IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer les exemptions de la norme à ses contrats de location à court terme (durées résiduelles inférieures à 12 mois) et à ses contrats dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

Les durées de location retenues par le Groupe reflètent les durées non résiliables de chaque contrat, auxquelles ont été ajoutées toute option de prolongation ou toute option de résiliation des contrats que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer ou de ne pas exercer pour toutes les périodes couvertes par les options de prolongation. Pour les contrats de location de véhicules, la durée retenue est celle des contrats.

Le Groupe n'est pas impacté par la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 (concernant l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle ainsi que sur la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué).

Enfin, le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation de l'obligation locative est le taux d'emprunt que la Société preneuse aurait obtenu si elle avait eu recours à sa banque pour financer l'acquisition du bien loué. Il est estimé à 2,0% pour les périodes présentées.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Variation des droits d'utilisation par catégorie				
Baux Immobiliers	4 571	411	(233)	4 750
Véhicules	110	8	(29)	89
Serveurs	416	243	-	659
Total brut	5 098	662	(262)	5 498
Amortissements et dépréciations				
Am/Dép. Baux Immobiliers	(1 289)	(425)	233	(1 481)
Am/Dép. Véhicules	(44)	(28)	29	(44)
Am/Dép. Serveurs	(208)	(118)	-	(326)
Total amortissements et dépréciations	(1 541)	(570)	262	(1 850)
TOTAL nettes	3 557	92	-	3 648

Autres informations

Le montant de la charge d'intérêts sur les obligations locatives, présenté dans le coût de l'endettement brut au compte de résultat, s'élève à 80Milliers d'euros en 2021 (contre 85Milliers d'euros en 2020)

5.5 Autres actifs financiers

Principes comptables

Selon la norme IFRS 9, Instruments financiers, les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat. Dans l'état de la situation financière, ces catégories correspondent aux autres actifs financiers courants et non courants (note 5.5), aux créances clients et autres actifs courants (note 5.6) et à la trésorerie et équivalent de trésorerie (note 5.9).

Classement et évaluation des actifs financiers

La classification proposée par IFRS 9 détermine la façon dont les actifs sont comptabilisés ainsi que leur méthode d'évaluation. Le classement des actifs financiers retenu est fonction de deux critères cumulatifs :

- le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers ; et
- les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier (correspondant ou non à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts uniquement).

En fonction de l'analyse combinatoire des deux critères, la norme IFRS 9 prévoit trois types de modèles économiques :

- soit les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- soit les actifs sont valorisés à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en capitaux propres (recyclables ou non recyclables) ;
- soit les actifs financiers sont évalués à l'arrêté comptable au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

Le principal changement induit par l'application de la norme concerne l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers (y compris les actifs sur contrat) qui consiste à reconnaître les pertes de crédit attendues à maturité au lieu des pertes encourues selon le modèle d'IAS 39.

Concernant les créances clients, le Groupe a appliqué la méthode simplifiée. L'application de cette méthode n'a pas conduit à la comptabilisation d'une correction de perte de valeur au titre des créances clients.

Comptabilité de couverture

L'adoption du modèle de comptabilité de couverture d'IFRS 9 n'a pas modifié la politique de couverture du Groupe.

Les actifs financiers du Groupe sont composés de prêts, de créances et des titres de participations non consolidés. Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Participations non consolidées

Les autres actifs financiers comprennent des titres de participations et correspondent aux 2,04% (NFD) qu'Alchimie SA (suite à l'absorption d'Aspin Management) détient dans la société The Artist Academy. Aux termes de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi de comptabiliser ces actifs à la juste valeur par le biais des capitaux propres (OCI). Il n'y a pas eu de dividendes versés par cette participation au titre des exercices présentés

Prêts et créances

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts, les créances clients et autres créances sont classées au coût amorti.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Variation des cours de change	31/12/2021
Immobilisations financières						
Titres de participation	156	-	-	-	-	156
Prêts, dépôts et cautionnements	1 846	12	(1 833)	-	-	26
Total immobilisations financières brut	2 002	12	(1 833)	-	-	181
Dépréciations						
TOTAL amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-	-
TOTAL immobilisations financières nettes	2 002	12	(1 833)	-	-	181

Le gage espèces a été remboursé en 2021 (Cf note 1.2)

5.6 Créances clients

Les créances clients et les comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur prix de transaction au sens d'IFRS 9 lorsque ceux-ci ne comportent pas de composante financement importante. Le Groupe applique un modèle de dépréciation modélisant les pertes de crédit attendues.

Les créances clients et les comptes rattachés se décomposent de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Clients et comptes rattachés	4 645	3 485
Factures à établir	1 923	2 638
Dép. clients et comptes rattachés	(313)	(96)
Total net des clients et comptes rattachés	6 254	6 028

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2021 se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	0 Jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Cumul
Factures à établir, Clients et comptes rattachés	5 542	171	80	73	258	6 123
Dép. clients et comptes rattachés	- 74	- 2	- 1	- 1	- 17	(96)
Total net des clients et comptes rattachés	5 468	168	79	72	241	6 028

258 milliers d'euros à plus de 91 jours constitués principalement par une créance auprès d'Amazon Channels US (entité Alchimie Inc.).

5.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent à 352 Milliers d'euros au 31 décembre 2021 et se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation de l'exercice	Ecart de conversion	31/12/2021
Fournisseurs - Avances et acomptes:	301	(318)	17	-
Fournisseurs débiteurs (RRR et aut)	22	18	0	41
Autres créances	409	(398)	-	11
Charges constatées d'avance	435	(141)	6	300
Total autres actifs courants	1 168	(839)	23	352

5.8 Créances fiscales et sociales

Les créances fiscales et sociales se décomposent comme suit:

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Variation de l'exercice	Ecart de conversion	Reclass.	31/12/2021
Créances fiscales - hors IS - courant	1 384	(441)	8	-	950
Crédit d'impôt (CIR et loi Fillon)	216	(60)	-	127	283
Créances sur personnel & org. sociaux	34	(16)	0	-	18
Créances fiscales courantes	246	-	-	158	404
Créances fiscales et sociales - courant	1 880	(518)	8	284	1 655
Créances fiscales non courant	284	-	-	(284)	-
Créances fiscales et sociales - non courant	284	-	-	(284)	-
Total Créances fiscales et sociales	2 164	(518)	8	-	1 655

Les créances fiscales non courantes de 2020 correspondait à des créances recevable en 2022 à ce titre elles ont été reclassées en courant sur l'exercice 2021.

Aucune créance relative au crédit d'impôt recherche (« CIR ») n'a été générée au titre de la période 2021.

5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principes comptables

Le Groupe classe en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière et dans le tableau des flux de trésorerie les placements qui satisfont aux conditions d'IAS 7 :

- Détenion dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme ; et
- Actifs à court terme à date d'acquisition, très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La position de trésorerie du Groupe se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs mobilières de placement	118	118
Disponibilités	14 837	6 943
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie brut	14 955	7 061
Dépréciations des valeurs mobilières de placement	-	-
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie net	14 955	7 061

5.10 Capitaux propres

Principes comptables

Instruments de capitaux propres

Le classement d'un instrument financier ou de ses composantes en capitaux propres dépend de l'analyse de ses caractéristiques financières contractuelles. Lorsque l'entité qui a émis l'instrument financier n'a pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier au porteur, l'instrument financier est un instrument de capitaux propres.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou aux instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charge de l'exercice.

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société est constitué de 4 402 822 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

Le changement de méthode de 89 milliers d'euros affectant les capitaux propres correspond à la modification du calcul des IFC prenant en compte les dernières recommandations cette impact a été effectué à la date du 01 Janvier 2020 il s'agit de la recommandation ANC 2013-02 qui est mise à jour dans la décisions de l'IGFRIC IC sur l'interprétation de IAS 19 de Mai 2021.

Le paiement fondés en actions de 191 milliers d'euros correspond à l'impact de l'attribution d'action gratuite du 01 avril 2021 sans impact en 2021 sur le capital social.

La Société a confié à la société Gilbert Dupont une enveloppe de 250 milliers d'euros au titre d'un contrat de liquidité des actions de la Société. La Société détient ainsi 12 563 actions propres au 31 décembre 2021 pour une valeur de 64 milliers d'euros.la variation génère un impact de 108 milliers d'euros sur les capitaux propres du groupe.

5.11 Dividendes versés

La Société n'a pas procédé à versement de dividendes au titre de l'exercice.

5.12 Provisions

Principes comptables

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation envers un tiers résultant d'un évènement passé, et lorsqu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Recours aux estimations et jugements

Le montant comptabilisé en provision est l'estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture. Les provisions pour risques comprennent des provisions relatives à des litiges en cours. Le montant des provisions correspond à l'estimation la plus probable du risque.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 137 milliers d'euros au 31 décembre 2021 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2021
Provisions pour risques et charges	105	137	(105)	137
Total provision pour risques et charges	105	137	(105)	137

5.13 Dettes financières courantes et non courantes

Principes comptables

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif inclut les coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier et les hypothèses sur les variations des taux d'intérêt variables.

Les dettes financières s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	913	-
Comptes courants d'actionnaire	7 186	6 388
Intérêt courus sur comptes courants d'actionnaire	63	462
Dettes de location	3 550	3 510
Dettes financières et dettes de locations non courantes	11 712	10 359
Dettes de location	561	686
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	919	-
Comptes courants d'actionnaire	798	1 597
Intérêts courus sur emprunts - courant	(0)	-
Dettes financières et dettes de locations courantes	2 278	2 283
Total dettes financières et dettes de locations courantes	13 990	12 642

Les échéances des dettes financières en flux de trésorerie non actualisés (hors intérêts) s'analysent comme suit à la clôture des exercices suivants :

Dettes financières courantes et non courantes en flux de trésorerie non actualisé	31/12/2021	Part à moins d'un an	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Compte courant associés	7 984	1 597	6 387	-
Intérêts compte courant associés	463		463	-
Dettes de location	4 196	686	1 607	1 903
Total dettes financières et dettes de locations	12 642	2 283	8 457	1 903

Les différences entre les dettes financières issues de l'état de la situation financière et les dettes financières en flux de trésorerie non actualisés proviennent de :

- L'utilisation du coût amorti pour les emprunts auprès d'établissements de crédits
- L'actualisation des loyers futurs pour les dettes de location

Compte courant d'actionnaire

Suite à la réorganisation du Groupe en 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire, sauf remboursement anticipé qui interviendra, sous réserve du respect de conditions tenant au niveau de trésorerie et au respect des contrats de financement. Le remboursement initialement prévu au mois de novembre 2021 a été reporté avec l'accord de HLD en raison de l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale qui a entrepris une revue exhaustive des activités du Groupe à son arrivée, pour évaluer la capacité

financière de l'entreprise à rembourser notamment le compte courant comme prévu dans la convention.

5.14 Avantages du personnel

Principes comptables

Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en « Charges de personnel » le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, le Groupe ne constate aucune provision au titre de ces régimes.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.

Cette évaluation repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité. Les éventuels écarts actuariels sont comptabilisés dans les capitaux propres, en « autres éléments du résultat global ».

Recours aux estimations et jugements

Les obligations au titre des prestations et les actifs du régime peuvent faire l'objet d'une volatilité importante en raison, notamment, de variations des valeurs marchandes et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses varient d'un régime de retraite à l'autre et tiennent donc compte des conditions locales. Elles sont déterminées à l'issue d'un processus formel faisant appel à l'expertise et aux jugements internes du Groupe, en termes financiers et actuariels, ainsi qu'en consultation avec des actuaires et des experts indépendants.

Ces hypothèses pour chaque régime sont revues annuellement et ajustées au besoin pour tenir compte des changements découlant de l'expérience et des conseils actuariels.

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluées sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable à savoir, pour les salariés de la Société, la Convention collective nationale des Ingénieurs et Cadre métallurgie (CCN 650 pour les salariés cadre et CCN 054 pour les salariés non-cadres).

Cet engagement concerne uniquement les salariés relevant du droit français. Il n'existe pas d'engagement auprès des salariés allemands, britanniques et espagnols ou américains. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation fait ressortir une diminution de 77 milliers d'euros sur le montant au bilan. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	31/12/2021
Taux d'actualisation	0,35%
Taux de charges sociales	45%
Taux de progression des salaires	1,11%
Âge de début de carrière	- Cadres : 23 ans - Non-cadres : 21 ans
Âge de départ en retraite	Âge de départ à la retraite à taux plein en fonction de l'année de naissance et des hypothèses d'âge de début de carrière ci-de
Taux de rotation	Table décroissante par âge et nulle à 55 ans.
Tables de mortalité	TH-TF 00-02 décalées

Le taux de turnover a été déterminé sur la base du taux moyen observé sur les exercices passés. Une table de taux de turnover décroissante avec l'âge et avec des taux de turnovers nuls à partir de 55 ans a été établie.

Les engagements envers le personnel ont évolué de la manière suivante au 31 décembre 2021 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres mouvements et variations de périmètre	31/12/2021
Engagement envers le personnel	293	51	(11)	(28)	305
Total provision pour risques et charges	293	51	(11)	(28)	305

5.15 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 8 870 Milliers d'euros au 31 décembre 2021 et se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Dettes fournisseurs	2 876	2 571
Factures non parvenus	5 646	6 299
Total dettes fournisseurs	8 522	8 870

Ci-dessous le détail par nature des factures non parvenues :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Marketing	981	743
Société Gestion de Droits	1 984	3 280
Commissions opérateurs	288	359
Sous-Traitance	219	126
Conseil externe	423	202
Partage de revenu	423	236
Coûts de contenus	804	876
Technique et développement	112	90
Autres FNP	412	387
Total dettes fournisseurs	5 646	6 299

Les autres factures non parvenues sont principalement constituées de provisions pour les sociétés de gestion de droits, prestations informatiques, de la sous-traitance et de partage de revenus.

Pour les dettes fournisseurs, aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéances supérieures à 1 an au 31 décembre 2021.

5.16 Autres dettes fiscales et sociales et passifs courants

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 3 009 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 3 046 milliers d'euros au 31 décembre 2020, et se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Dettes sociales	1 581	1 502
Dettes fiscales hors IS	912	979
Dettes fiscales courantes	553	528
Total dettes fiscales et sociales	3 046	3 009

Les autres passifs courants s'élèvent à 171 Milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 161 Milliers d'euros au 31 décembre 2020. Leur composition se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2020	31/12/2021
Avances et acomptes reçus	107	40
Autres dettes	0	2
Produits constatés d'avance	55	129
Total dettes fiscales et sociales	161	171

5.17 Juste valeur des instruments financiers

Principes comptables

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en « dettes financières courantes ».

Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS13, Evaluation à la juste valeur, établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement).
- Niveau 2 : juste valeur fondée sur les cours de marchés actifs pour des actifs ou passifs semblables et les techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : juste valeur fondée sur les techniques de valorisation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

Les actifs et passifs du Groupe sont évalués de la manière suivante pour chaque année en fonction des catégories d'évaluation définies par IFRS 9. L'ensemble des valeurs sont de niveau 3.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			
	Valeur Etat de Situation financière	Juste valeur	Juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur par OCI	Prêts et créances	Dettes au coûts amorti
Autres actifs financiers non courants	181	181	-	156	25	-
Créances clients et autres débiteurs	6 028	6 028	-	-	6 028	-
Créances fiscales et sociales courantes	1 655	1 655	-	-	1 655	-
Autres actifs courants	352	352	-	-	352	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 061	7 061	7 061	-	-	-
Total des rubriques relevant d'un poste d'actif	15 277	15 277	7 061	156	8 060	-
Dettes financières non courantes	6 850	6 850	-	-	-	6 850
Dettes locations non courantes	3 510	3 510	-	-	-	3 510
Autres passifs non courants	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	1 597	1 597	-	-	-	1 597
Dettes locations courantes	686	686	-	-	-	686
Dettes fournisseurs	8 870	8 870	-	-	-	8 870
Dettes fiscales et sociales courantes	3 009	3 009	-	-	-	3 009
Autres passifs courants	171	171	-	-	-	171
Total des rubriques relevant d'un poste de passif	24 693	24 693	-	-	-	24 693

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 15 pour la comptabilisation de ses produits des activités ordinaires.

A ce titre, le Groupe identifie les différentes prestations promises et détermine si elles sont distinctes à l'intérieur du contrat. Lorsqu'une ou plusieurs obligations de performance sont identifiées, le Groupe répartit le prix de transaction entre les différentes obligations de performance, en tenant compte des éventuelles contreparties variables.

Le Groupe analyse également pour chacune de ces obligations de performance s'il contrôle le bien ou service avant qu'il soit transféré au client final. Si le Groupe détient le contrôle, il agit en tant que principal et comptabilise le produit brut de la prestation. Dans le cas contraire, le Groupe agit en tant qu'agent et comptabilise le produit net.

Le chiffre d'affaires du Groupe est principalement généré par le segment Vidéo via la souscription d'abonnements. Ces abonnements sont comptabilisés sur la base du prix hors taxe payé par le client final lorsque Alchimie est considérée comme l'éditeur du service (Principal) et comptabilisé Net des commissions de distribution lorsque Alchimie est considéré comme fournisseur de contenus uniquement (Agent).

Une autre partie du chiffre d'affaires est générée par le segment Legacy et est liée à des prestations de services professionnels. Pour ces prestations, le Groupe agit essentiellement en tant qu'agent et comptabilise le prix net des commissions de distribution.

La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes activités du Groupe et les différentes zones géographiques est présentée dans la note 4.

6.2 Détails des charges et produits par fonction

La section ci-dessous présente le détail des charges et produits par fonction.

La catégorie « Charges de personnel » est composée des salaires, des honoraires externes et des notes de frais. Les charges de personnel liées à la fonction « Technologie et Développement » sont diminuées en cas d'activation des frais de développements.

6.2.1 Coûts des ventes

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Commissions de facturations	(6 664)	(5 561)
Coûts des licences	(5 753)	(5 436)
Charges de personnel	(1 321)	(1 018)
Coûts techniques de livraison	(973)	(854)
Autres	(928)	(925)
Total	(15 639)	(13 794)

6.2.2 Technologies et Développement

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Charges de personnel	(3 811)	(3 278)
Autres	(858)	(446)
Total	(4 669)	(3 724)

6.2.3 Frais de marketing et des ventes

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Frais de publicités et communications	(11 685)	(11 648)
Charges de personnel	(3 398)	(2 513)
Total	(15 083)	(14 161)

6.2.4 Frais généraux et administratifs

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Charges de personnel	(1 780)	(1 577)
Infrastructure IT et Télécom	(898)	(647)
Honoraires et consulting divers	(1 150)	(1 767)
Taxes	(30)	(164)
Management fees	(352)	(462)
Amortissement droits d'utilisation	(570)	(554)
Autres	(624)	(730)
Total	(5 405)	(5 900)

Pour rappel, les frais supportés par la Société en 2020 afin d'assurer son introduction en bourse se sont globalement élevés à 1,972 millions d'euros et ont été répartis entre (i) diminution de la prime d'émission pour 913 milliers d'euros pour la partie spécifiquement relative à l'augmentation de capital et (ii) 1,081 millions d'euros en charges dans la ligne « Frais généraux et administratifs » pour l'ensemble des autres dépenses engagées pour cette opération.

6.3 Effectifs et masse salariale

Les effectifs moyens du Groupe à la clôture de chacun des exercices sont les suivants :

	2021	2020
Cadres	107	87
Non cadres	21	13
Total	128	100

La masse salariale comptabilisée en charges sur les exercices 2021 et 2020 sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	0	0	2020
	(12 mois)	video	legacy	(12 mois)
Salaires et traitements	(6 637)	(6 565)	(72)	(6 006)
Charges sociales	(2 428)	(2 348)	(80)	(2 228)
Autres	(375)	(375)	-	(124)
Total	(9 441)	(9 288)	(153)	(8 358)

Le poste Autres prend en compte 191 milliers d'euros de valorisation des actions gratuites attribuées le 1^{er} avril 2021.

6.4 Résultat financier

Le résultat financier inclut : le coût de l'endettement, les intérêts liés aux dettes de location, les produits liés aux placements financiers ainsi que les gains ou pertes de change réalisés ou non. Il se décompose comme suit pour les exercices 2021 et 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
	(12 mois)	(12 mois)
Coût de l'endettement financier net	(497)	(450)
Charges d'intérêt sur compte courant et dettes de location	(497)	(450)
Autres produits et charges financières	329	(115)
Résultat de change	328	(115)
Résultat de cession de titres auto-contrôle	-	-
Autres	2	-
Total	(168)	(564)

6.5 Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui

sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Il est alors également comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres.

Les impôts différés sont évalués selon l'approche bilancielle au montant que l'entité s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les impôts différés ainsi déterminés sont, le cas échéant, influencés par un éventuel changement du taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de clôture des états financiers.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé si les conditions suivantes sont réunies :

- L'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et de la même entité imposable ou du même groupe fiscal, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer avant qu'ils n'expirent ;
- Il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant l'expiration des pertes fiscales ou des crédits d'impôt non utilisés ;
- Les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas ;
- Les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôt applicables pour les différentes sociétés du groupe sont :

- 26,5% en 2021 pour les filiales basées en France
- 31,23% en 2021 pour les filiales basées en Allemagne
- 21% en 2021 pour les filiales basées au Royaume Uni

Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif :

	2021 <i>(12 months)</i>
Résultat net du groupe	(9 038)
Charge d'impôt effective	(297)
Résultat du groupe avant impôt	(8 741)
Taux imposition du groupe théorique	26,5%
Impôt théorique du groupe	2 316
- Différences permanentes	(100)
- CVAE	(66)
- Différence de taux d'imposition du groupe	(107)
- Pertes non activées	(2 340)
- Produit d'intégration fiscale	20
- Autres	(19)
Charge d'impôt effective	(297)
Taux effectif d'imposition	-3,4%

La société n'a pas constaté d'impôt différé actif au titre de l'exercice 2021 et a repris les impôts différés actifs comptabilisés sur les exercices 2018-2020, générant une charge d'impôt de 231 milliers d'euros. Cette reprise s'explique par des perspectives moyen terme faisant apparaître un objectif de retour à l'équilibre opérationnel à partir de 2022 mais à comparer à des reports déficitaires significatifs dont le recouvrement n'est pas quantifiable dans le temps.

La charge d'impôt effective de 297 milliers d'euros comprend également une charge de d'impôt (CVAE) pour un montant net de 66 milliers d'euros.

Le Groupe Alchimie considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) correspond à la définition d'un impôt, tel que la norme IAS 12 autorise ce reclassement.

6.6 Résultat par action

Principes comptables

Conformément à la norme « IAS 33 - Résultat par action », le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice 2021 a été ajusté des événements ayant modifié le nombre d'actions en circulation sans toutefois générer de modification correspondante en termes de ressources pour l'entité.

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(12 mois)</i>
Résultat net de la période (en K€)	(9 055)	(8 582)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	4 402 822	3 579 441
Résultat de base par action (€/action)	- 2,06	-2,40

Principes comptables

Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.

Conformément à la norme IFRS 5, une activité abandonnée est définie comme une **composante** d'une entité dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui (IFRS 5.32) :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique, principale et distincte.
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à se séparer soit d'une ligne d'activité soit d'une région géographique, principale et distincte ;
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la vente.

Une composante d'une entité comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières, du reste de l'entité. En d'autres termes, une composante d'une entité aura été une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie lorsqu'elle était détenue en vue de son utilisation. (IFRS 5.31)

Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.

Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.

Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.

Dans le cadre du processus d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth de Paris de la Société, le Groupe a décidé de se séparer d'activités historiques non stratégiques (Legacy Transféré) pour concentrer l'essentiel des ressources dans le développement de l'activité Video et de ne conserver des activités historiques qu'en raison de leur effet de réseaux pour le développement de l'activité Video.

L'activité Legacy de la Société se décomposait en trois sous-activités distinctes les unes des autres et suivies par zones géographiques :

- l'activité de Personnalisation du Mobile (Mobile Content)
- l'activité Jeux Mobile (Games)
- l'activité Services aux entreprises (B2B)

Au sein de la sous-activité Personnalisation du Mobile, la Société a décidé de distribuer les opérations de la

zone géographique France, et de conserver pour l'heure celles de la zone Allemagne. Toutes les activités de Jeux ont également été distribuées.

Le 29 septembre 2020, le Groupe a procédé à un apport des actifs et passifs constitutifs de ces activités transférées au profit de la société Cellfish SAS, en échange d'actions ordinaires de la Société. La distribution aux actionnaires historiques de la Société des actions Cellfish a été effectuée le 24 novembre 2020.

7.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

Le résultat net des activités cédées s'établit comme suit pour les exercices 2021 et 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	2021 <i>(12 mois)</i>	2020 <i>(11 mois)</i>
Chiffre d'affaires	0	3 649
Coût des ventes	0	-1 399
Marge brute	0	2 251
Frais technologiques et développement	0	- 96
Frais de marketing et vente	0	21
Frais généraux et administratifs	0	- 142
Résultat opérationnel	0	2 034
Coût de l'endettement financier net (1)	0	0
Autres produits et charges financières	0	0
Résultat financier	0	0
Résultat avant impôts	0	2 034
Résultat de l'opération de distribution des actions Cellfish (2)	0	-1 360
Produits (Charges) d'impôts courants	0	0
Charges d'impôts différés (3)	0	- 570
Résultat net des activités cédées	0	105

Pour rappel, en 2020, le compte de résultat inclut 11 mois de l'activité « Legacy cédé ».

(1) Le coût de l'endettement financier des activités arrêtées ou en cours de cession est nul pour les exercices 2020 et 2019. La structure d'endettement du Groupe est entièrement supportée par les activités poursuivies et l'activité Legacy cédée est intégralement autofinancée par ses résultats.

(2) Le Résultat de l'opération de distribution des actions Cellfish correspond à la quote-part de l'écart d'acquisition affectée à l'activité « Legacy cédé ».

(3) Une charge d'impôt théorique est calculée sur la base du résultat opérationnel déduction faite du résultat négatif de cession de l'activité de 1 360 Milliers d'euros.

7.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

Les flux de trésorerie nette des activités cédées s'établissent comme suit pour les exercices 2021 et 2020 :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net des activités cédées	0	105
Elimination des amortissements et provisions	0	23
Charges d'impôt non payés	0	570
Autres charges sans incidence de trésorerie (1)	0	1 360
Total marge brute d'autofinancement	0	2 058
Variation des créances clients et dettes fournisseurs liées à l'activité	0	477
Flux net généré par les activités cédées	0	2 535
Flux net provenant des investissements des activités cédées	0	0
Flux net provenant du financement des activités cédées	0	0
Variation nette de la trésorerie des activités cédées	0	2 535

(1) En 2020, comprend la valeur nette comptable du goodwill cédé lors de l'apport partiel d'actif de l'activité Legacy cédé pour 1 360 K€

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	24/11/2020
Créances clients et autres actifs	0	756
Dettes fournisseurs et autres passifs	0	238
Total	0	518

7.3 Actifs et passifs destinés à être cédés

La cession de l'activité ayant eu lieu durant l'exercice 2020, aucun actif et passif destiné à être cédé n'a été constaté au 31 décembre 2021.

NOTE 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Dans le cadre des arrêtés annuels, la Direction a estimé au mieux de sa connaissance qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note. Les engagements hors bilan sont recensés sur la base des engagements contractuels effectués dans le respect de la procédure d'engagement. Une validation est effectuée sur chacun des contrats par la Direction Juridique, Financière et Direction Générale.

Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2020
Cautions et garanties bancaires données	-	-
Cautions locations immobilières	114	114
Total	114	114

Engagements reçus

Aucun engagement reçu n'est recensé pour le Groupe sur les exercices clos au 31 décembre 2021.

NOTE 9 AUTRES INFORMATIONS

9.1 Gestion et évaluation des risques financiers

La Société peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, elle met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

9.2 Risque de taux

Le Groupe n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt en raison de l'absence de prêt à taux variable au 31 décembre 2021.

9.3 Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque et dépôts à terme essentiellement) et de garanties financières données. Le Groupe n'est pas exposé à un risque de crédit significatif, celui-ci est principalement concentré sur les créances clients. La valeur nette comptable des créances constatées reflète la juste valeur des flux nets à recevoir estimés par la Direction, en fonction des informations à la date de clôture.

Créances clients :

Les créances clients du Groupe proviennent essentiellement de prestataires de solutions de paiements (opérateurs télécoms, Google Pay, Apple Store, Amazon) en charge de collecter les paiements pour le compte des sociétés du Groupe auprès du client final. Bien que ces créances soient concentrées sur un nombre limité d'acteurs, le Groupe estime qu'il n'y a pas de risque significatif de recouvrement des créances d'exploitations pour les activités du groupe en raison de la solidité financière de ces opérateurs (cf note 2).

La ventilation des créances clients et comptes rattachés par échéance au 31 décembre 2021 est présentée dans la note 5.6.

9.4 Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux de change sur les transactions commerciales et financières qui sont effectuées dans une devise différente de la devise fonctionnelle de l'entité du Groupe qui les enregistre. Le risque de change est limité au délai d'encaissement (60 jours en moyenne) du chiffre d'affaires facturé aux clients et concerne principalement l'activité en Grande-Bretagne et US. Néanmoins, le risque est encore plus limité au regard des besoins en fond de roulement des deux filiales.

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2021 est facturé essentiellement en EUR (92.04%), en GBP (5.55%) et en USD (2.41%).

9.5 Risque de liquidité

À la date de la clôture des comptes, le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité.

Le 10 février 2022, la Société a communiqué une adaptation de son modèle pour viser un EBITDA positif sur

l'exercice 2022. La réorganisation de la structure tant en France qu'à l'International, couplée à une mise en pause des dépenses marketing vont entraîner une baisse significative des coûts fixes.

En complément, la Société va diversifier son modèle en commercialisant son Offre d'édition de chaînes en tant que prestataire de services auprès de tiers. La Société va également se concentrer sur les marchés où elle estime avoir le potentiel de croissance rentable le plus important comme la France et l'Espagne.

A la date de la clôture de ses comptes consolidés, le Groupe considère ne pas s'exposer à un risque de liquidité au cours des douze prochains mois, et les comptes consolidés sont donc arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

La trésorerie nette au 31 décembre 2021 s'élève à 7 061 Milliers d'euros (cf. note 5.9). La continuité d'exploitation a été analysée (cf. note 2.1). La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère, au 31 décembre 2021, être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les douze prochains mois.

9.6 Passifs éventuels

Principes comptables

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, comme étant :

- Soit des obligations potentielles résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- Soit des obligations actuelles résultant d'évènements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que : (i) il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou (ii) le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Aucun passif éventuel n'a été identifié au 31 décembre 2021.

9.7 Parties liées

Principes comptables

Selon la norme IAS 24, Information relative aux parties liées, une partie liée est une personne physique ou morale qui est liée à l'entité qui présente ses états financiers. Cela peut être n'importe laquelle des personnes suivantes :

- une personne ou une société qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- une entreprise associée du Groupe ;
- un membre important de l'équipe dirigeante de la Société (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de marchandises, de prestations de services ou d'obligations entre le Groupe et la partie liée.

Les parties liées identifiées au 31/12/2021 sont les suivantes :

- Les filiales du Groupe (cf. note 3)
- HLD Europe, actionnaire majoritaire de la Société
- Les dirigeants de la Société, soit le Président et le Directeur Général de la Société et les membres du Conseil d'Administration

9.7.1. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les filiales du Groupe ont été effectuées à des conditions normales du marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

Les principales prestations inter-sociétés se définissent de la façon suivante :

La Société met à disposition des filiales de distribution (Alchimie GmbH, Alchimie U.K, Alchimie Inc, alchimie Plus) les services suivants :

- Mise à disposition de l'infrastructure technique et de la plateforme technologique mutualisée pour la réalisation, la maintenance, l'évolution, l'hébergement des services éditée et commercialisé par une filiale.
- Mise à disposition d'équipes techniques pour le développement spécifique de projets.
- Mise à disposition de personnel dans les domaines du marketing, des ventes, Relation Client, Produit, Editorialisation, Business Intelligence, fonctions supports (Contrôle de gestion, Administration des ventes et des achats, comptabilités).

Alchimie Rights agrège des catalogues de vidéo et les met à disposition de la Société et de ses filiales en vue de leur éditorialisation et diffusion dans les différentes chaînes de vidéo à la demande.

Outre le compte courant dont le Groupe dispose avec HLD (dont les modalités sont décrites en note 5.13), le Groupe, n'a aucune autre transaction avec HLD Europe au sens de IAS 24.

9.7.2. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont composés du Directeur Général, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général Délégué et administrateurs..

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31/12/2021</i>
Rémunération fixe	428
Rémunération variable	117
Jetons de présence	72
Total	617

9.7.3. Honoraires des Commissaires aux comptes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
	EY	EY
Commissariat aux compte	100	130
Services autres que la certification des comptes		147
TOTAL	100	277

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Alchimie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Alchimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiqué dans la note 5.1 « Ecarts d'acquisition et tests de dépréciation » de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les tests sont réalisés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou du groupe d'UGT à laquelle l'actif se rapporte. Si le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieur à sa valeur comptable, une perte de valeur est affectée en priorité à la réduction de la valeur comptable de l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs, et est comptabilisée dans le compte de résultat. Nos travaux ont consisté à apprécier la méthode utilisée, les hypothèses et les données sur lesquelles se fondent les estimations, et à revoir les calculs en résultant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Giries

ALCHIMIE SA

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Note	Brut	Amort. / dépréciation	2021	2020
Immobilisations incorporelles	1	4 636	1 647	2 989	2 487
Immobilisations corporelles	2	800	553	247	265
Immobilisations financières	3-4	7 200	2 979	4 221	6 382
Actif immobilisé		12 636	5 179	7 457	9 134
Créances clients & comptes rattachés	5-14	3 682	13	3 669	5 167
Autres créances	11-14	8 439	6 985	1 455	5 165
Valeurs mobilières de placement		118	0	118	118
Disponibilités		4 898	0	4 898	12 697
Actif circulant		17 138	6 998	10 140	23 148
Charges constatées d'avance	13	112	0	112	323
Charges à répartir sur plusieurs exercices	6	0	0	0	21
Ecarts de conversion actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		29 886	12 176	17 710	32 625
Capital	7			4 403	4 403
Primes				12 621	12 622
Réserves et report à nouveau				-3 164	941
Résultat de l'exercice				-13 352	-4 194
Capitaux propres	8			508	13 772
Provisions pour risques				0	0
Provisions pour charges				827	486
Provisions	9			827	486
Emprunts et dettes financières	10			8 446	9 893
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	11			5 553	6 146
Dettes fiscales et sociales	11-14			2 222	2 222
Autres dettes	11-14			154	107
Dettes				16 375	18 367
Produits constatés d'avance	13			0	0
Ecarts de conversion passif				0	0
TOTAL PASSIF				17 710	32 625

COMPTE DE RESULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	Note	2021	2020
Chiffre d'affaires	15	22 915	23 502
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges		346	67
Autres produits		1 528	1 316
Produits d'exploitation		24 788	24 884
Autres achats et charges externes		-19 665	-19 773
Impôts et taxes		-728	-527
Salaires		-5 668	-4 872
Charges sociales		-2 450	-2 025
Dotations aux amortissements		-1 114	-565
Dotations aux dépréciations et provisions		-7 544	-535
Autres charges		-976	-546
Charges d'exploitation		-38 145	-28 843
Résultat d'exploitation		-13 356	-3 958
Produits financiers		1 006	7
Charges financières		-893	-371
Résultat financier	16	113	-364
Résultat courant avant impôt		-13 244	-4 322
Produits exceptionnels		69	159
Charges exceptionnelles		-196	-62
Résultat exceptionnel	17	-128	97
Participation des salariés			
Impôt sur les bénéfices	18	20	31
RESULTAT NET		-13 352	-4 194

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 20 avril 2022. Ces comptes sont présentés en milliers d'euros. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2. Faits significatifs de l'exercice

Il est rappelé qu'Alchimie est une plateforme vidéo OTT qui permet aux médias, aux marques et aux talents de lancer leur propre service de vidéo à la demande aux bénéficiaires de leurs audiences et de leurs clients. La société a édité ou co-édité plus de 130 services en France et à l'étranger avec des groupes médias (Prisma, Zinet, Aerion, Royalement Vôtre Éditions), des talents connus sur les réseaux sociaux (Até Chuet, Astronogeeek, Mister Geopolitix) Alchimie dispose d'un catalogue de plus de 55 000 titres de contenus établi auprès de plus de 300 partenaires prestigieux (Arte, France TV distribution, ZDF Entreprises, All3Media, Phare Ouest ou RTVE) et d'un réseau de 60 plateformes de distribution (TVPlayer, Amazon, Orange, Movistar, Samsung, Huawei, Roku, etc.).

Acquisition d'actifs de la société TV4 Entertainment

La société a pénétré le marché américain au 1er trimestre de l'année avec le rachat d'actifs de la société TV4 Entertainment, via la société nouvellement créée Alchimie Inc dont Alchimie SA détient les titres lui permettant de poursuivre l'internationalisation du catalogue de contenus. Les actifs correspondent à l'acquisition de près de 10 chaînes SVOD thématiques rassemblant une base de 14 000 abonnés autour de contenus de passions dont notamment le service Inside Outside (Maison et Jardin) présent sur Amazon Channels aux US. Les actifs d'édition de TV4Entertainment bénéficient d'accords de coédition avec All3Media et Flame, les principaux groupes médias mondiaux, qui ont déjà produit des chaînes thématiques OTT dotées d'audiences d'envergure et en pleine croissance sur le segment du « Factual entertainment » (sujets de société traités sur le ton du divertissement). Ces actifs comprennent des contenus de catégories variées, ainsi que des partenariats de distribution de premier plan avec Amazon Channels et Roku.

Remboursement anticipé de la dette senior

La Société a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 5 500 milliers d'euros le 30 juin 2016. Le capital restant dû au 31 décembre 2020 s'élève à 1 833 milliers d'euros, avec deux dernières échéances au 30 juin 2021 et au 30 juin 2022. Un gage espère avait été mis en place le jour de l'introduction en bourse à la demande des prêteurs du pool bancaire. En date du 20 janvier 2021, la Société a remboursé de manière anticipée l'intégralité du capital restant dû avec le double objectif de réduire le coût de la charge financière et de récupérer pleinement sa capacité de manœuvre dans le cas d'opération sur capital.

Report du remboursement de l'annuité de remboursement du compte courant d'associé

Le 24 novembre 2020, il a été conclu une convention d'avance en compte-courant d'associé avec HLD Europe pour un montant de 7 983 780,58 euros, rémunéré au taux d'intérêt annuel de 5% jusqu'à l'échéance (4 ans). Un remboursement d'au moins 10% hors intérêts est prévu à chaque date d'anniversaire.

La remboursement initialement prévu au mois de novembre 2021 a été reporté avec l'accord de HLD en raison de l'arrivée de la nouvelle Directrice Générale qui a entrepris une revue exhaustive des activités du Groupe à son arrivée, pour évaluer la capacité financière de l'entreprise à rembourser notamment le compte courant comme prévu dans la convention.

Impact de la crise sanitaire de la Covid-19

Depuis 2020, le Groupe a adapté son organisation par la mise en place d'un accord de télétravail partiel à hauteur de 2 jours par semaine. Lorsque le gouvernement recommandait le télétravail, le Groupe s'est organisé pour que chaque collaborateur puisse travailler à distance.

La pandémie a été un révélateur et un accélérateur de la transformation des usages des consommateurs qui étaient déjà engagés. Les services de vidéo à la demande ont bénéficié pleinement du premier confinement de 2020 qui a créé une situation unique de consommation de divertissement. L'impact est néanmoins beaucoup moins marqué à partir de 2021.

Deux ans plus tard, même si la crise sanitaire de la Covid-19 est plutôt favorable pour la vidéo en général, il est à noter qu'elle génère une usure qui éprouve la gestion des projets en interne et en externe et ralentit des prises de décisions ou des opportunités commerciales notamment avec les très grandes organisations qui continuent à privilégier les échanges à distance.

3. Notes sur certains postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Marques	495	0	493	2
Logiciels, licences	3 523	1 494	527	4 490
Fonds commerciaux*	2 596	0	2455	141
Autres immob. Incorporelles	4	0	0	4
TOTAL	6 617	1 494	3 476	4 636

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Marques	493	0	493	0
Logiciels, licences	1 178	851	527	1 502
Fonds commerciaux*	2 455	141	2455	141
Autres immob. Incorporelles	4	0	0	4
TOTAL	4 131	992	3 476	1 647

Le détail des fonds commerciaux au 31 décembre 2021 est le suivant :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
PLURIMEDIA SPECTACLES	17	17	0
TEVOLUTION	10	10	0
TV PLAYER	114	114	0
TOTAL	141	141	0

Note 2 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Agencements et installations	181	6	14	173
Matériels et mobiliers de bureau	1 173	78	624	627
TOTAL	1 354	84	638	800

Amortissements

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Agencements et installations	64	17	14	67
Matériels et mobiliers de bureau	1 025	85	624	486
TOTAL	1 089	102	638	553

Note 3 | Immobilisations financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Titres de participation	6 871	252	0	7 123
Créances rattachées à des part.	-	0	0	-
Actions propres	172	0	108	64
Autres immobilisations financières	1 846	0	1833	13
TOTAL	8 890	252	1941	7 200

La variation sur les titres de participation est détaillée ci-après.

La Société détient 12 263 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidités valorisées à 64 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Le solde des 49 milliers d'euros du contrat de liquidité est inclus dans la trésorerie de la Société.

L'augmentation des titres de participation se décomposent en 250 Milliers d'euros pour Alchimie plus et 2 Milliers d'euros pour Alchimie Inc.

Détail des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Alchimie GmBH (ex-Cellfish GmBH)	3 283			3 283
Alchimie Rights	3 308			3 308
The artiste Academy	80			80
Alchimie Plus		250		250
Alchimie U.K.	200			200
Alchimie INC	-	2		2
TOTAL	6 871	252	0	7 123

Note 4 | Dépréciations d'actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	31/12/2021
Titres de participation	2 508	472		2 979
Créances rattachées à des part.				0
Actions propres				0
TOTAL	2 508	472	0	2 979

Dépréciations des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Alchimie Rights	-2 508			-2 508
Alchimie GmbH (ex-Cellfish GmbH)	0	-270		-270
Alchimie U.K.	0	-200		-200
Alchimie INC	0	-2		-2
TOTAL	-2 508	-472	0	-2 979

Note 5 | Créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Clients	2 351	4 059
Clients - Factures à établir	1 331	1 338
Dépréciation des créances clients	-13	-230
TOTAL	3 669	5 167

Note 6 | Charges à répartir sur plusieurs exercices

La Société n'a pas constaté de charges à répartir sur plusieurs exercices.

Note 7 | Capital social

Composition du capital

Le capital de la Société s'élève à 4 402 882 euros au 31 décembre 2021, composé de 4 402 882 actions d'une valeur nominale de 1 euro.

Note 8 | Capitaux propres

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Affectation du résultat	Augment. de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres variations	31/12/2021
Capital social	4 403						4 403
Prime d'émission	12 622						12 622
Prime d'apport	0						0
Réserves	351						351
Report à nouveau	591	-4 194				88	-3 516
Résultat de l'exercice	-4194	4 194			-13 352		-13 352
Provisions réglementées	0						0
TOTAL	13 772	0	0	0	-13 352	88	508

Il sera demandé pendant une l'assemblée générale extraordinaire de constater les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social et de ne pas dissoudre la Société. Les capitaux propres devront être reconstitués à une valeur au moins égale à la moitié du capital social au plus tard le 31 décembre 2024.

Note 9 | Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2020	Dotations	Reprises	Changement de méthode	31/12/2021
Provisions pour risques	0				0
Provisions pour charges	486	546	116	-89	827
TOTAL	486	546	116	-89	827

Note 10 | Emprunts et dettes financières

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2020
Emprunts auprès des établissements de crédits	0				0
Découverts, concours bancaires	0				0
Actionnaires - comptes courants	8 446	1 597	6 849		8 047
Groupes – comptes courants	0				
TOTAL	8 446	1 597	6 849	0	8 047

Note 11 | Etat des créances et des dettes

Etat des créances par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	-			
Prêts	-			
Dépôts et cautionnements	13	-	13	
Fournisseurs	23	23		
Clients	3 682	3 682		
Personnel et comptes rattachés	1	1		
Etat - Impôts sur les bénéfices (1)	404	404		
Etat - TVA	706	706		
Etat - Autres impôts, taxe et versement assimilés	290	290		
Compte courant entreprises liées	7 015	7 015		
Autres créances	-	-		
Charges constatées d'avance	112	112		
TOTAL	12 247	12 234	13	-

(1) Les créances d'impôt sur les bénéfices vis à vis de l'Etat correspondent aux :

A défaut d'imputation sur des dettes d'impôt-sociétés à devoir par la Société, les crédits d'impôt originaires de 2017 à 2018 sont ventilés par échéances de remboursement.

Etat des dettes par échéance

<i>en milliers d'euros</i>	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Découverts, concours bancaires	-	-		
Fournisseurs	5 553	5 553		
Clients	-	-		
Personnel et comptes rattachés	666	666		
Dettes sociales	744	744		
Etat – Impôts sur les bénéfices	-	-		
Etat – TVA	719	719		
Etat – Autres impôts et taxes	92	92		
Compte courant associés	-	-		
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	7 774	7 774		

Note 12 | Autres dettes

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Avances et clients créditeurs	115	
Clients - avoirs à établir	39	107
Intégration fiscale		
Autres dettes opérationnelles		
TOTAL	154	107

Note 13 | Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 0 milliers d'euros.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 112 milliers.

Note 14 | Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Clients - Factures à établir	1 331	1 338
Fournisseurs – Avoir à recevoir	23	51
Organismes sociaux – divers à recevoir	-	-
Etat – divers à recevoir	283	343
TOTAL	1 637	1 732

Charges à payer

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts courus à payer et CB différées		12
Fournisseurs - Factures non parvenues	3 986	3 788
Clients – Avoirs à établir	115	107
Personnel - <i>Congés payés</i>	401	409
Provision primes et frais à verser	258	307
Provision charges sociales sur congés à payer	185	184
Provision charges sociales sur primes	119	137
Personnel - Autres charges sociales à payer	96	36
Etat - Charges à payer	39	9
Divers – à payer		
TOTAL	5 197	4 989

Note 15 | Ventilation du chiffre d'affaires

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
France	16 024	14 102
Export	6 891	9 400
TOTAL	22 915	23 502

Note 16 | Résultat financier

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dépréciation nette des titres de participation	-472	
Autres dépréciations financières		
Reprise sur autres immobilisations financières		
Charges d'intérêts	-401	-308
Autres charges financières		
Autres produits financiers	3	
Dividendes reçus	1 000	
Revenus des créances financières des entités liées		
Pertes nettes de change	-17	-56
TOTAL	113	-364

Note 17 | Résultat exceptionnel

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Perte nette sur rachat d'actions propres	-128	-37
Charges de restructuration		
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles	0	143
Autres coûts non courants (nets de reprise de provisions)	0	-9
Autres produits non courants		
TOTAL	-128	97

Note 18 | Impôts sur les bénéfices – déficits fiscaux reportés

Au 31 décembre 2021, la Société dispose de déficits reportables sans limitation de durée :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2021
Déficits reportables antérieur généré dans le groupe	5 006
Déficits reportables de l'année généré dans le groupe	13 731
TOTAL	18 737

Note 19 | Engagements financiers hors bilan

Engagements donnés

Bail commercial

La Société a signé le 18 septembre 2017 un bail commercial 12 ans à date d'effet au 1er janvier 2018 d'une surface de 1775 m² de bureaux pour un loyer annuel HT et hors charges de 457 milliers d'euros avec la possibilité de résilier par période triennale une caution de 114 K€ a été constitué.

TV4 Entertainment

Le 15 Mars 2021, la Société a fait l'acquisition de plusieurs actifs de TV4 Entertainment aux Etats-Unis. Un complément de prix a été consenti correspondant à 3% du résultat net cumulé de la filiale sur une période de 5 ans excluant toute refacturation de management fees de la Société.

Engagements reçus

Néant

Note 20 | Rémunération des organes de direction

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31/12/2021</i>
Rémunération fixe	428
Rémunération variable	117
Avantages postérieurs à l'emploi	-
Jetons de présence	72
Avantages en nature	-
Total	617

Note 21 | Ventilation de l'effectif moyen

Les effectifs de la Société s'élèvent à 103 personnes au 31 décembre 2021.

<i>Effectif</i>	<i>fin de période</i>	<i>moyen</i>
Cadres	91	95
Employés	12	20
TOTAL	103	115

Note 22 | Evénements postérieurs à la clôture

22.1 Événements postérieurs à la clôture

Renouvellement du contrat Orange Portail pour 2022 et arrêt du service en janvier 2023

La société a un contrat historique avec l'opérateur de fourniture d'un service clé en main, « Orange Custo », contenant à la fois des contenus Musique (sonneries), fonds d'écrans, répondeurs, des applications Life Style et des contenus video depuis juillet 2019. Orange a communiqué à la Société son intention de renouveler le contrat pour l'exercice 2022 mais également de fermer le service à horizon janvier 2023. Cette décision a été justifiée par l'évolution du marché des services sur mobile nécessitant une redéfinition des offres d'Orange dans ce domaine. Le service comptait au 31 décembre 2021, 140 000 abonnés au service vidéo et

comptabilisant 4,2 millions d'euros de chiffre d'affaires pour l'ensemble du service.

Attribution gratuite d'actions

Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a constaté l'acquisition définitive de 12 000 actions gratuitement attribuées le 1er avril 2021 et les a livrées à leurs bénéficiaires par prélèvement d'une somme de 12 000 euros sur le poste « Prime d'émission », résultant en une augmentation de capital de 12 000 euros par émission de 12 000 actions nouvelles. Le 1er avril 2022 le Conseil d'Administration a fait usage d'une délégation de compétence conférée par l'assemblée générale en date du 8 juin 2021 afin d'attribuer gratuitement 51.500 actions au profit de salariés de la Société.

22.2 Evolution prévisible de la Société et du Groupe et perspectives pour 2022

Le 10 février 2022, la Société a annoncé un projet, d'adaptation de son modèle visant la rentabilité opérationnelle en 2022 par la réorganisation de ses investissements et de sa structure. La phase d'information-consultation des représentants du personnel a pris fin le 17 mars 2022. Le plan de sauvegarde de l'emploi a été homologué par la DRIEETS le 11 avril 2022.

L'exercice 2021 a été marqué par de nombreuses avancées opérationnelles tant sur le plan technologique, que marketing et éditorial. Néanmoins, la croissance limitée du nombre d'abonnés au cours de l'exercice écoulé (+13%) nécessite d'adapter la stratégie d'Alchimie pour optimiser sa structure de coûts et sa trésorerie. Le pilotage de la Société sera dorénavant tourné en priorité vers l'atteinte de la rentabilité plutôt que par un objectif de croissance de la base d'abonnés. Cette adaptation du modèle permettra ainsi de concentrer les ressources de la Société sur ses actifs rentables.

Diversification de l'offre au service de nouveaux relais de croissance

Fort d'actifs solides renforcés en 2021 comme le catalogue de contenus premium et international, le réseau de distribution étendu et la plateforme de coédition au plus haut standard technologique, Alchimie poursuivra la distribution de chaînes à fort potentiel au service de ses abonnés mais entend également diversifier son activité. La Société va ainsi commercialiser son Offre d'édition de chaînes auprès d'entreprises à l'instar du partenariat établi en 2021 avec un acteur leader de la grande distribution.

De plus, Alchimie a pour objectif de capitaliser sur ses fondamentaux pour éditorialiser des contenus auprès de médias, marques et des talents sans co-éditer les chaînes, intervenant en tant que prestataire de services auprès de tiers.

Optimisation des ressources vers une croissance rentable et réorganisation de la structure

Au niveau opérationnel et comme annoncé en octobre dernier, Alchimie limitera le nombre de lancements de nouvelles chaînes pour se focaliser sur des chaînes à fort potentiel, coéditées avec des partenaires engagés bénéficiant d'une ligne éditoriale forte. Par ailleurs, la Société va désormais se concentrer sur les marchés où elle estime avoir le potentiel de croissance rentable le plus important comme la France et l'Espagne

En complément, Alchimie a pris la décision de réorganiser la Société avec une gestion rigoureuse de ses coûts pour préserver sa trésorerie. Alchimie privilégie désormais une trajectoire de croissance saine et rentable.

Atteinte de la rentabilité opérationnelle et visibilité financière assurée en 2022

Les adaptations stratégiques opérées permettront à Alchimie d'abaisser son point mort à un chiffre d'affaires supérieur à 20 M€ pour l'année 2022. Le recul du chiffre d'affaires prévu en 2022 est directement lié au

recentrage des ressources de la Société sur les activités rentables à court terme. Bénéficiant d'une structure de coûts ajustée aux orientations stratégiques poursuivies, la Société a ainsi pour objectif d'atteindre la rentabilité opérationnelle en 2022. Par ailleurs, avec une position de trésorerie de 7 M€ à fin 2021, la Société estime avoir une visibilité financière suffisante et ne prévoit pas de faire appel au marché.

Note 23 | Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élevaient à 100 milliers d'euros HT pour l'exercice 2021 au titre des prestations d'examen et de certification des comptes annuels et consolidés.

Note 24 | Tableau des filiales et participations

La Société présentant des comptes consolidés, les informations relatives aux valeurs brutes et valeurs nettes comptables des titres sont présentées de manière regroupées.

Renseignements détaillés sur les filiales et participations

<i>En milliers de la devise locale</i>	<i>Devise</i>	<i>Capital</i>	<i>Capitaux propres autres que le capital et le résultat net</i>	<i>Quote par du capital détenue</i>	<i>CA 2021</i>	<i>Résultat 2021</i>	<i>Prêts et avances consentis</i>
<i>filiales (détenus à + 50 %)</i>							
Alchimie Rights	EUR	50	336	100%	3 680	52	-
Alchimie GmbH	EUR	828	835	100%	13 469	(115)	-
Alchimie Plus	EUR	250	-	100%	4	(34)	-
Alchimie U.K.	GBP	169	(3 710)	100%	1 610	(1 632)	4 655
Alchimie INC	USD	0	2	100%	893	(617)	1 637

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Alchimie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Alchimie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels expose que la valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Des provisions pour dépréciation sont constituées en raison des moins-values latentes lesquelles sont généralement estimées à partir d'une étude de l'année écoulée et des perspectives attendues sur les années futures.

Nous avons examiné la documentation disponible et apprécié la pertinence des évaluations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A blue ink signature, appearing to be 'JF Ginies', written in a cursive style.

Jean-François Ginies

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

A l'Assemblée Générale de la société Alchimie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ Avec la société Aubisque Management, détenue par un actionnaire commun

Personne concernée

M. Nicolas d'Hueppe, en qualité de directeur général et d'actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Nature et objet

Convention de prestations de services divers effectuées par la société Aubisque Management au profit de votre société.

Modalités

Cette convention a été autorisée par les conseils d'administration des 22 janvier et 8 décembre 2021 pour son avenant.

Le montant comptabilisé par votre société au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à € 333 209 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : les services rendus par la société Aubisque Management correspondent aux prestations de conseil et d'assistance en matière financière, stratégique et commerciale assumées par M. Nicolas d'Hueppe pour l'ensemble du groupe, devant permettre à votre société de se développer.

■ Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

▶ Avec la société 31 Conseil, détenue par la directrice générale de votre société

Personne concernée

M^{me} Pauline Grimaldi d'Esdra, directrice générale de votre société.

Nature et objet

Convention de prestations de services divers effectuées par la société 31 Conseil au profit de votre société autorisée votre conseil d'administration en date du 8 décembre 2021 et conclue le 8 février 2022.

Modalités

Au titre de cette convention de prestations de services, M^{me} Pauline Grimaldi d'Esdra facture à votre société des honoraires fixes annuels s'élevant à € 100 000 hors taxes et peut percevoir annuellement, sous forme d'honoraires, une part variable s'élevant à un montant maximal de € 150 000 hors taxes.

Le montant comptabilisé par votre société au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à € 8 333 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : les services rendus par la société 31 Conseil correspondent aux prestations de direction générale assumées par M^{me} Pauline Grimaldi d'Esdra pour l'ensemble du groupe, devant permettre à votre société de se développer en matière commerciale ainsi qu'en stratégie marketing et communication.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- ▶ **Avec la société HLD Europe SCA, actionnaire de votre société disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %**

Convention initialement conclue entre les sociétés HLD Europe SCA et Aspin Management (absorbée par votre société au titre d'une fusion).

Nature et objet

Convention d'avance en compte courant d'actionnaire.

Modalités

L'avance en compte courant d'un montant de € 7 983 780,58 porte un intérêt annuel de 5 % et a été conclue en date du 24 novembre 2020 pour une durée de quatre ans, avec un remboursement annuel de 10 % du nominal à chaque date anniversaire d'ici l'échéance finale.

Le montant d'intérêts comptabilisé par votre société au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à € 399 189,07.

- ▶ **Avec la société Iseran Management, détenue par un actionnaire commun**

Personne concernée

M. Nicolas d'Hueppe, en qualité de directeur général et d'actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

Nature et objet

Convention de prestations de services divers effectuées par la société Iseran Management au profit de votre société.

Modalités

Cette convention, autorisée rétroactivement par votre conseil d'administration en date du 22 janvier 2021, a été conclue en date du 6 novembre 2020.

Le montant comptabilisé par votre société au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à € 10 000 hors taxes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-François Ginies